

X.

BUDGET

DU

MINISTÈRE DE LA GUERRE

POUR L'EXERCICE 1901.



NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le projet de Budget du Ministère de la Guerre pour l'exercice 1901 s'élève à. fr. 53,339,315 72
 Les crédits alloués par le Budget de 1900 montent à . . . 54,327,953 69

AUGMENTATION. . . fr. 1,011,362 03

La comparaison entre les deux exercices s'établit de la manière suivante :

A. — Dépenses ordinaires :

Exercice 1901 fr. 49,203,370 72
 — 1900 49,087,700 49

AUGMENTATION. . . fr. 147,670 23

B. — Dépenses exceptionnelles :

Exercice 1901 fr. 6,133,948 »
 — 1900 3,270,253 20

AUGMENTATION. . . fr. 863,691 80

Soit en plus pour l'exercice 1901 fr. 1,011,362 03

Cette augmentation se justifie comme il suit :

PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CHAPITRE 1^{er}.

ADMINISTRATION CENTRALE.

ART. 2. — Traitements des fonctionnaires et employés civils.

Crédit demandé pour 1901 fr. 247,900 »
 — alloué pour 1900 246,800 »

AUGMENTATION. . . fr. 1,100 »

due à la nomination à titre définitif d'un employé à l'essai et dont le salaire journalier était supporté par l'article 4.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 4. — *Matériel.*

Crédit demandé pour 1901	fr.	58,900	»
— alloué pour 1900		60,000	»
DIMINUTION.	fr.	1,100	»

résultant du transfert de cette somme à l'article 2 ci-avant.

CHAPITRE II.

TRAITEMENTS, SOLDE ET ACCESSOIRES.

1^{re} SECTION. — Traitements des états-majors et des officiers sans troupe.ART. 7. — *Traitements de l'état-major des provinces et des places.*

Crédit demandé pour 1901	fr.	256,561	75
— alloué pour 1900		256,261	75
AUGMENTATION.	fr.	100	»

représentant l'indemnité de frais de bureau allouée à un commandant de place.

ART. 8. — *Traitements du service de l'intendance.*

Crédit demandé pour 1901	fr.	287,883	50
— alloué pour 1900		287,803	50
AUGMENTATION.	fr.	80	»

correspondant à la différence existant entre l'indemnité annuelle pour frais de bureau accordée à l'officier suppléant le sous-intendant au polygone de Brasschaet et celle, supprimée, qui était payée à l'officier remplissant jadis les mêmes fonctions à Saint-Trond.

2^e SECTION. — Traitements, solde et accessoires des troupes.ART. 10. — *Traitements et solde de l'infanterie.*

Crédit demandé pour 1901	fr.	11,998,250	72
— alloué pour 1900		11,960,760	83
AUGMENTATION.	fr.	37,469	89

Cette augmentation résulte :

1^o De la création de quatre emplois d'adjudant sous-officier au Ministère de la Guerre, à l'École des cadets et à l'École normale de gymnastique et d'escrime. Les titulaires de ces emplois étant antérieurement détachés des

NOTE PRÉLIMINAIRE.

corps de troupes, il importait de faire cesser une situation anormale en assurant la permanence de ces fonctions, soit fr. 1,977 08

2° De la différence existant entre la solde de 1^{er} sergent-major et celle des 1^{ers} sergents qui ont été promus à ce nouveau grade, soit fr. 27,762 21

3° De la différence entre la haute paie attachée à la décoration militaire de 1^{re} classe et celle affectée à la décoration de 2^e classe, soit 5,657 50

4° Du supplément de solde accordé à quatre sergents-majors et à six premiers sergents titulaires d'emplois spéciaux à l'École des pupilles et à l'École des cadets, soit 1,073 10

5° De l'indemnité de monture pour deux chevaux allouée à un officier attaché à la Maison militaire du Roi, soit 1,000 »

Somme égale à l'augmentation proposée. fr. 37,469 89

Les augmentations reprises sous les 1^o, 2^o et 3^o ci dessus représentent les $\frac{1}{11}$ des majorations nécessitées par les créations nouvelles. Celles-ci ayant eu lieu à la date du 1^{er} juin 1900, les $\frac{7}{11}$ des crédits nécessaires ont été demandés sous forme d'amendement au Budget de l'exercice précédent.

ART. 11. — *Traitements et solde de la cavalerie.*

Crédit demandé pour 1901. fr. 3,462,486 74
— alloué pour 1900 3,444,607 63

AUGMENTATION. fr. 17,849 11

Cette augmentation est sollicitée en vue :

1° De la création, à l'état-major de chacun des huit régiments de cavalerie, d'un emploi de premier maréchal des logis chef maître d'armes, et de la nomination de premiers maréchaux des logis au grade de premier maréchal des logis chef, soit fr. 7,560 83

2° Du relèvement, par suite du renchérissement des charbons et des fers, de l'indemnité allouée pour l'entretien de la ferrure des chevaux de troupe, et de l'augmentation du nombre de ceux-ci, conséquence de la création des huit emplois précités, soit 9,547 65

3° De la différence existant entre la haute-paie attachée à la décoration militaire de 1^{re} classe et celle affectée à la décoration de 2^e classe, soit. 1,140 63

Somme égale à l'augmentation proposée 17,849 11

Les augmentations reprises sous les 1^o et 3^o ci-dessus représentent les $\frac{1}{11}$

NOTE PRÉLIMINAIRE.

des majorations nécessitées par les créations nouvelles. Celles-ci ayant eu lieu à la date du 1^{er} juin 1900, les $\frac{7}{11}$ des crédits nécessaires ont été demandés sous forme d'amendement au Budget de l'exercice précédent.

ART. 12. — *Traitement et solde de l'artillerie.*

Crédit demandé pour 1901.	fr.	5,068,735 53
— alloué pour 1900.		5,028,604 61
AUGMENTATION.	fr.	40,130 94

Cette augmentation résulte :

1 ^o De modifications apportées à l'organisation de l'artillerie par suite de la création du 9 ^e régiment de l'arme, soit.	fr.	20,599 »
2 ^o De la création d'un emploi de maréchal des logis chef moniteur général au régiment du train et de la nomination de maréchaux des logis (artillerie) et de premiers maréchaux des logis (train) au grade de premier maréchal des logis chef, soit		2,885 02
3 ^o De la différence existant entre la haute paie attachée à la décoration militaire de 1 ^{re} classe et celle affectée à la décoration de 2 ^e classe, soit		4,288 73
4 ^o Du relèvement de l'indemnité allouée pour l'entretien de la ferrure des chevaux de troupe, soit		4,378 17
5 ^o D'une nouvelle répartition des frais d'administration et d'instruction de l'artillerie, nécessitée par la nouvelle organisation de cette arme, soit en plus		7,980 »
Somme égale à l'augmentation proposée	fr.	40,130 94

Les augmentations reprises sous les 2^o et 3^o ci-dessus représentent les $\frac{5}{11}$ des majorations nécessitées par les créations nouvelles. Celles-ci ayant eu lieu à la date du 1^{er} juin 1900, les $\frac{7}{11}$ des crédits nécessaires ont été demandés sous forme d'amendement au Budget de l'exercice précédent.

ART. 13. — *Traitements et solde du génie.*

Crédit demandé pour 1901	fr.	1,423,296 78
— alloué pour 1900.		1,421,959 97
AUGMENTATION.	fr.	1,336 81

Cette augmentation résulte :

1^o De la nomination du sergent-major moniteur général du régiment du

NOTE PRÉLIMINAIRE.

génie au grade d'adjudant sous-officier moniteur général et de celle de premiers sergents au grade de premier sergent-major, soit. . fr. 1,093 48

2° De la différence existant entre la haute-paie attachée à la décoration militaire de 1^{re} classe et celle affectée à la décoration de 2^e classe, soit 243 33

Somme égale à l'augmentation proposée fr. 1,336 81

Les augmentations ci-dessus représentent les $\frac{5}{12}$ des majorations nécessitées par les créations nouvelles. Celles-ci ayant eu lieu à la date du 1^{er} juin 1900, les $\frac{7}{12}$ des crédits nécessaires ont été demandés sous forme d'amendement au Budget de l'exercice précédent.

ART. 14. — *Traitements et solde du bataillon d'administration.*

Crédit demandé pour 1901. fr. 697,633 10
— alloué pour 1900. 696,431 64

AUGMENTATION. fr. 1,201 46

Cette augmentation résulte de la différence existant entre la haute paie attachée à la décoration militaire de 1^{re} classe et celle affectée à la décoration de 2^e classe. Elle représente les $\frac{5}{12}$ du crédit nécessaire au paiement de cette majoration de solde et dont les $\frac{7}{12}$ ont été demandés sous forme d'amendement au Budget de l'exercice précédent.

CHAPITRE IV.

ACADÉMIE MILITAIRE.

ART. 19. — *Dépenses d'administration de l'École militaire.*

Crédit demandé pour 1901 fr. 53,620 »
— alloué pour 1900 55,920 »

DIMINUTION. fr. 2,300 »

Cette diminution résulte du transfert à l'article 27 du crédit relatif aux frais de transport des élèves de l'École précitée, des instruments, etc.

ART. 20. — *Dépenses d'administration de l'École de guerre.*

Crédit demandé pour 1901 fr. 8,350 »
— alloué pour 1900 11,450 »

DIMINUTION. fr. 3,100 »

Cette diminution résulte du transfert à l'article 27 du crédit relatif aux frais de transport des élèves de l'École de guerre, des instruments, etc.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

CHAPITRE V.

ÉTABLISSEMENTS ET MATÉRIEL DE L'ARTILLERIE.

ART. 21. — *Personnel des établissements de l'artillerie.*

Crédit demandé pour 1901	fr.	96,925	»
— alloué pour 1900		77,275	»
AUGMENTATION.	fr.	19,650	»

Cette augmentation est destinée : 1° à permettre la réorganisation du cadre des employés des établissements de l'artillerie décrétée par arrêté royal du 17 mai 1900; 2° à accorder des augmentations de traitement aux dits employés; 3° à majorer le chiffre des indemnités du personnel de l'École de tir, des officiers de l'École de pyrotechnie et des officiers instructeurs.

ART. 22. — *Matériel de l'artillerie.*

Crédit demandé pour 1901	fr.	1,793,019	05
— alloué pour 1900		1,812,669	05
DIMINUTION.	fr.	19,650	»

Le crédit ainsi réduit suffira aux besoins de l'exercice.

CHAPITRE VII.

PAIN, VIANDE, FOURRAGES ET AUTRES PRESTATIONS.

ART. 24. — *Pain, viande et fourrages en nature.*

Crédit demandé pour 1901.	fr.	10,417,955	70
— alloué pour 1900.		10,412,452	56
AUGMENTATION.	fr.	5,503	34

résultant de modifications apportées dans l'effectif de l'infanterie, de la cavalerie, de l'artillerie et du train, par suite de la création d'emplois nouveaux dans ces différentes armes et de la formation du 9^e régiment d'artillerie de forteresse.

ART. 25. — *Service du couchage.*

Cette dénomination remplace celle employée dans les Budgets antérieurs : « casernement des hommes », afin de la mettre d'accord avec les termes de l'arrêté royal du 1^{er} octobre 1898.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 26. — *Habillement des troupes. Renouvellement du harnachement de la cavalerie.*

Crédit demandé pour 1901	fr. 5,739,314 49
— alloué pour 1900	3,737,315 81
AUGMENTATION.	fr. 1,998 68

Cette augmentation résulte : 1° de la création d'un emploi de premier maréchal des logis chef maître d'armes à l'état-major de chacun des huit régiments de cavalerie et d'un emploi de maréchal des logis chef moniteur général au régiment du train; 2° de modifications apportées à l'effectif de l'artillerie par suite de la formation du 9^e régiment de l'arme

ART. 27. — *Transports généraux. Moyens de transport des troupes en marche.*

Crédit demandé pour 1901	fr. 907,029 66
— alloué pour 1900	895,629 66
AUGMENTATION.	fr. 11,400 »

Cette augmentation résulte :

1° Du transfert à l'article 27 des crédits portés aux articles 19 et 20 ci-avant, soit fr. 5,400 »

2° De la majoration de la partie de crédit affectée à des réparations aux bicyclettes, laquelle est devenue insuffisante par suite de l'extension donnée aux compagnies cyclistes du régiment des carabiniers, soit 6,000 »

Somme égale à l'augmentation proposée fr. 11,400 »

CHAPITRE VIII.

TRAITEMENTS DIVERS ET HONORAIRES.

ART. 31. — *Frais de route, de séjour, de déménagement et de représentation.*

Crédit demandé pour 1901	fr. 300,000 »
— alloué pour 1900	270,000 »
AUGMENTATION.	fr. 30,000 »

Il a paru équitable d'accorder des indemnités aux militaires en dessous du grade d'officier, mariés ou veufs avec enfants, qui se déplacent pour assister aux manœuvres ou qui sont éloignés momentanément de leur garnison pour des nécessités de service.

Le crédit sollicité est destiné à couvrir les dépenses qui résulteront de cette mesure.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

CHAPITRE X.

DÉPENSES IMPRÉVUES.

ART. 33. — *Dépenses imprévues non libellées au Budget.*

Crédit demandé pour 1901	fr.	58,149	»
— alloué pour 1900		52,149	»
AUGMENTATION.	fr.	6,000	»

Cette somme est destinée à payer les dégâts causés aux propriétés et aux cultures par les troupes participant aux manœuvres exécutées à proximité des garnisons.

DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.

CHAPITRE XI.

ART. 34. — *Appropriation de tirs à la cible.*

Crédit demandé : 60,000 francs.

Il est nécessaire de créer dans certaines villes de garnison du pays où il n'existe pas de stand, des tirs à la cible où les troupes puissent effectuer leurs tirs d'école.

Le crédit demandé sera utilisé notamment à l'installation d'un tir à Diest, à l'appropriation d'un tir à Hasselt et à l'amélioration des installations de tir à Brassaet, Beverloo et La Gland (Arlou).

ART. 35. — *Construction d'une église au camp de Beverloo.*

Crédit demandé : 100,000 francs.

Des crédits ont été portés pour cet objet aux Budgets de 1898, 1899 et 1900.

Les dépenses à faire en 1901 nécessitent l'allocation d'un crédit de 100,000 francs.

ART. 36. — *Artillerie de place.*

Crédit demandé : 1,300,000 francs.

Ce crédit est nécessaire pour continuer l'armement des ouvrages existants de la position d'Anvers.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 37. — Routes militaires de Liège et de Namur et réseaux téléphoniques dans ces positions.

Crédit demandé : 80,000 francs.

Une somme de 300,000 francs a été portée pour cet objet au Budget de 1899; cette somme n'ayant pas pu être engagée complètement avant le 1^{er} janvier 1900, il y a lieu de remettre à la disposition du Département de la Guerre le reliquat du crédit, qui s'élève à 80,000 francs.

ART. 38. — Établissement au nord-ouest de Bruxelles d'une plaine destinée aux exercices de détail des troupes casernées à la caserne du Petit-Château.

Crédit demandé : 160,000 francs.

Le champ de manœuvres d'Etterbeek, fourni par la ville de Bruxelles, étant très éloigné de la caserne du Petit-Château occupée par le 9^e régiment de ligne, ce régiment utilise pour les exercices de détail le parc de Kockelberg.

L'agglomération bâtie prenant dans les environs du parc un développement rapide, de même que dans les autres parties environnant ce quartier, il est à prévoir que la faculté dont disposent les troupes précitées ne pourra pas être maintenue.

Les prix des terrains augmentant dans des proportions très sérieuses, il y a intérêt à acquérir immédiatement une plaine d'exercice dont l'établissement est indispensable et sort des obligations imposées aux villes par le décret du 15 octobre 1810.

Le crédit demandé sera utilisé à l'achat des terrains et aux travaux d'appropriation.

ART. 39. — Armement.

Crédit demandé : 1,050,000 francs.

Cette somme permettra de poursuivre la constitution d'une réserve de fusils et de compléter les approvisionnements en cartouches pour l'infanterie et le génie.

ART. 40. — Paiement d'une créance arriérée due à un avocat du Département de la Guerre pour débours et honoraires.

Crédit demandé : 16,500 francs.

L'agrandissement du polygone de Brasschaet a été réalisé au moyen de crédits portés au Budget des Dépenses sur ressources extraordinaires.

Les instances en expropriation des terrains ont été terminées en 1891,

NOTE PRÉLIMINAIRE.

mais l'avocat chargé de défendre les intérêts de l'État dans ces affaires n'a présenté son mémoire d'honoraires qu'au début de l'année 1900, alors que sa créance était périmée depuis plusieurs années, en vertu de l'article 34 de la loi du 13 mai 1846 sur la comptabilité de l'État.

Le crédit demandé est destiné à solder ces honoraires.

ART. 41. — *Bibliothèque du 9^e régiment d'artillerie et installation de l'école régimentaire et des cours du soir dudit régiment.*

Crédit demandé : 3,500 francs.

Cette somme est destinée à couvrir les frais de premier établissement de la bibliothèque du 9^e régiment d'artillerie et ceux d'installation de l'école régimentaire et des cours du soir.

ART. 42. — *Amélioration du casernement.*

Crédit demandé : 3,000,000 de francs.

Le terme d'existence du fonds spécial créé par la loi du 9 août 1897 pour la construction de nouvelles casernes, etc., expirant le 31 décembre 1900, il sera nécessaire de porter annuellement à la section « dépenses exceptionnelles » du Budget, un crédit pour les travaux à effectuer dans le courant de l'exercice.

Pour l'année 1901, une somme de 2,750,000 francs est indispensable à la continuation des travaux relatifs aux nouvelles constructions en cours d'exécution, notamment à Bruxelles, Anvers, Arlon, Mons, Tournai, Liège et Gand.

D'autre part, une somme de 250,000 francs est nécessaire pour les travaux d'amélioration à effectuer aux casernes existantes.

ART. 43. — *Agrandissement de la fabrique militaire de conserves à Anvers.*

Crédit demandé : 300,000 francs.

Un crédit de 188,200 francs a été porté au Budget de 1900 pour l'achat des terrains nécessaires à l'agrandissement de l'établissement précité.

La somme de 500,000 francs sollicitée pour 1901 est destinée à couvrir une partie des frais de construction des nouveaux bâtiments, dont le coût total s'élèvera à environ 1,200,000 francs.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Art. 44 — Extension des établissements du service administratif à Anvers, Bruges et Beverloo.

Crédit demandé : 23,943 francs.

Le crédit sollicité est destiné à l'exécution de divers travaux urgents à quelques établissements. Il se répartit comme il suit :

Anvers : Magasin régional du service du couchage : construction d'un hangar, etc.	fr.	8,500 »
Bruges : Améliorations au magasin régional du service du couchage		1,500 »
Beverloo : Magasin régional du service du couchage : habitation du directeur et travaux d'appropriation du magasin. . .		14,143 »
TOTAL.	fr.	23,943 »

Art. 45. — Achat de bicyclettes et accessoires.

Crédit demandé : 40,000 francs.

Ce crédit est destiné à continuer l'achat de bicyclettes pliantes destinées aux compagnies cyclistes du régiment des carabiniers.

PROJET DE LOI.

WETSONTWERP.

LÉOPOLD II,**LEOPOLD II,**

ROI DES BELGES,

KONING DER BELGEN.

A tous présents et à venir, Salut.

Aan allen, tegenwoordigen en toekomstenden, Heil !

Sur la proposition de Nos Ministres de la Guerre et des Finances et des Travaux publics, et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

Op voorstel van Onze Ministers van Oorlog, van Financiën en Openbare Werken, en volgens advies van Onzen Minister-raad,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

WIJ HEBBEN BESLOTEN EN WIJ BESLUITEN :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté en Notre nom aux Chambres législatives par Notre Ministre des Finances et des Travaux publics.

Het wetsontwerp waarvan de inhoud volgt zal in Onzen naam aan de Wetgevende Kamers door Onzen Minister van Financiën en Openbare Werken worden voorgelegd.

ARTICLE PREMIER.

EERSTE ARTIKEL.

Le Budget du Ministère de la Guerre pour l'exercice 1901 est fixé :

De Begrooting van het Ministerie van Oorlog voor het dienstjaar 1901 is vastgesteld :

1° Pour les dépenses ordinaires, à la somme de quarante-neuf millions deux cent cinq mille trois cent septante francs septante-deux centimes. fr. 49,205,570 72

1° Voor de gewone uitgaven, op de som van negen en veertig millioen twee honderd vijf duizend drie honderd zeventig frank twee en zeventig centiemen fr. 49,205,570 72

2° Pour les dépenses exceptionnelles, à la somme de six millions cent trente-trois mille neuf cent quarante-cinq francs . . . 6,155,945 »

2° Voor de buitengewone uitgaven, op de som van zes millioen honderd drie en dertig duizend negen honderd vijf en veertig frank 6,155,945 »

Soit ensemble à la somme de cinquante-cinq millions trois cent trente-neuf mille trois cent quinze francs septante-deux centimes. fr. 55,359,515 72 conformément au tableau ci-annexé.

Te zamen op de som van vijf en vijftig millioen drie honderd negen en dertig duizend drie honderd vijftien frank twee en zeventig centiemen fr. 55,359,515 72 overeenkomstig de hierbij gevoegde tabel.

ART. 2.

L'effectif des officiers de l'état-major général est augmenté temporairement d'un lieutenant général à la section d'activité.

ART. 3.

Dans les localités où les services des vivres, des fourrages et du couchage sont assurés par la voie de la régie directe, les objets mis hors de service, ainsi que les déchets, issues et sous-produits, seront vendus par les soins de l'Administration de la Guerre et les sommes perçues de ce chef seront déduites du montant des achats de denrées, de bétail, de literies et de matériel d'exploitation.

ART. 4.

Les indemnités à payer aux habitants pour le logement, avec ou sans nourriture, des officiers, sous-officiers et soldats, sont fixées, pour l'exercice 1901, aux taux suivants :

Logement avec nourriture des

lieutenants généraux	. fr. 10	» par jour.
généraux-majors.	. . . 7	» —
officiers supérieurs.	. . . 5	» —
— subalternes	. . . 3	» —
sous-officiers et soldats.	. . . 1 25	—

Logement sans nourriture des

lieutenants généraux	. fr. 5	» par jour.
généraux-majors	. . . 3	» —
officiers supérieurs	. . . 2	» —
— subalternes	. . . 1	» —
sous-officiers et soldats	. . . 21	—

Toutefois lorsque, dans les cantonnements-abris, les officiers seront logés dans les mêmes conditions que la troupe, ils payeront pour le logement la même indemnité que celle qui est déterminée pour les sous-officiers et soldats.

Les habitants qui devront pourvoir au

ART. 2.

De sterkte der officieren van den generaal staf is tijdelijk vermeerderd met eenen luitenant-generaal bij de werkdadige sectie.

ART. 3.

In de plaatsen waar de dienst van de levensmiddelen, van het voeder en van de slaping verzekerd worden, bij wijze van rechtstreeksch beheer, zullen de buiten dienst gestelde voorwerpen, alsmede de afval, eetbare afval en voortbrengselen van ondergeschikten aard, verkocht worden door de zorgen van het Krijgswezen en de sommen deswege geïnd, afgetrokken worden van het bedrag der aankopen van eetwaren, vee, beddegoed en materieel van exploitatie.

ART. 4.

De vergoedingen te betalen aan de inwoners voor het inkwartieren met of zonder voeding der officieren, onderofficieren en soldaten, zijn vastgesteld, voor het dienstjaar 1901, tot een bedrag van :

Inkwartiering met voeding der

luitenant-generaals	. . fr. 10	» per dag.
generaal-majors	. . . 7	» —
hoofdofficieren	. . . 5	» —
lagere officieren	. . . 3	» —
onderofficieren en soldaten.	. . . 1 25	—

Inkwartiering zonder voeding der

luitenant-generaals	. . fr. 5	» per dag.
generaal-majors	. . . 3	» —
hoofdofficieren	. . . 2	» —
lagere officieren	. . . 1	» —
onderofficieren en soldaten	. . . 21	—

Evenwel, wanneer in de schuilkantonnementen, de officieren zullen ingekwartierd worden in dezelfde voorwaarden als de manschappen, zullen zij voor de inkwartiering dezelfde vergoeding betalen als deze bepaald voor de onderofficieren en soldaten.

De inwoners die moeten voorzien in

logement des chevaux auront droit, à titre de rémunération, au fumier produit par ces chevaux.

ART. 5.

Les denrées fournies par les communes pour la nourriture des chevaux leur seront payées sur le pied des derniers prix trimestriels de la régie des fourrages de l'armée, augmentés de 10 %.

Ces prix seront portés trimestriellement à la connaissance du public par la voie du *Mémorial administratif*.

ART. 6.

La présente loi sera obligatoire le jour de sa publication au *Moniteur*.

Donné à Laeken, le 11 octobre 1900.

de stalling der paarden, zullen, als vergoeding, recht hebben op de mest van deze paarden.

ART. 5.

De eetwaren door de gemeenten geleverd tot voeding der paarden zullen hun betaald worden op voet der driemaandelijksche prijzen van 's Rijks beheer van het voeder des legers, vermeerderd met 10 t. h.

Deze prijzen zullen om de drie maanden ter algemeene kennis gebracht worden bij middel van het *Bestuurtijk Memoriaal*.

ART. 6.

De tegenwoordige wet zal verplichtend zijn den dag harer afkondiging in den *Moniteur*.

Gegeven te Laeken, den 11 October 1900.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :
Le Ministre de la Guerre,

VAN 'S KONINGS WEGE :
De Minister van Oorlog,

A. COUSEBANT d'ALKEMADE.

*Le Ministre des Finances
et des Travaux publics,*

*De Minister van Financiën
en Openbare Werken,*

P. DE SMET DE NAEYER.

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1901.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.			
CHAPITRE I^{er}.			
ADMINISTRATION CENTRALE.			
1	Traitement du Ministre	21,000 »	517,700 »
2	— des fonctionnaires et employés civils	247,000 »	
3	Indemnités aux sous-officiers, caporaux et soldats employés dans les bureaux du Département de la Guerre	16,200 »	
4	Matériel	58,000 »	
5	Bibliothèque du Département de la Guerre et Institut cartographique militaire. (Y compris une somme de 9,700 francs en charge extraordinaire et temporaire.) . . .	173,700 »	
CHAPITRE II.			
TRAITEMENTS, SOLDE ET ACCESSOIRES.			
1^{re} SECTION. — Traitements des états-majors et des officiers sans troupe.			
6	Traitements de l'état-major général	896,590 »	24,494,888 14
7	— — des provinces et des places	256,361 75	
8	— du service de l'intendance	287,885 50	
9	— des officiers du service de santé des hôpitaux	403,700 »	
Les crédits portés respectivement aux articles 6, 7, 8 et 9 pourront être réunis et transférés de l'un de ces articles aux autres, suivant les besoins du service.			
2^e SECTION. — Traitements, solde et accessoires des troupes.			
10	Traitements et solde de l'infanterie	11,098,230 72	
11	— — de la cavalerie	3,462,458 74	

**BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN OORLOG
VOOR HET DIENSTJAAR 1901.**

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
EERSTE SECTIE. — GEWONE UITGAVEN.			
HOOFDSTUK I.			
MIDDENBENEER.			
1	Jaarwedde van den Minister	21,000 .	517,700 .
2	Jaarwedde der burgerlijke ambtenaars en bedienden	247,900 .	
3	Vergoedingen aan de onderofficieren, korporaals en soldaten werkzaam in de bureelen van het Departement van Oorlog.	16,200 .	
4	Materieel	58,900 .	
5	Bibliotheek van het Departement van Oorlog en militair Landkaartinstituut. (<i>Inlegrepen eene som van 9,700 frank als buitengewonen en tijdelijken last.</i>)	175,700 .	
HOOFDSTUK II.			
JAARWEDDEN, SOLDIJ EN BIJGELDEN.			
1 ^e AFDEELING. — Jaarwedden, enz., der staven en der officieren zonder troepen.			
6	Jaarwedden van den generalen staf.	896,590 .	24,494,888 14
7	— van den provincialen en van den plaatselijken staf.	256,561 75	
8	— van den dienst der intendantie	287,885 50	
9	— der officieren van den geneeskundigen dienst der hospitalen.	403,700 .	
De kredieten onderscheidenlijk uitgetrokken op de artikelen 6, 7, 8 en 9, zullen mogen worden vereenigd en overgebracht van het eene dezer artikelen naar de andere, volgens de behoeften van den dienst.			
2 ^e AFDEELING. — Jaarwedden, soldij en bijgelden der troepen.			
10	Jaarwedden en soldij der infanterie	11,008,950 72	
11	— — der cavalerie	3,462,456 74	

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA GUERRE (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
12	Traitements et solde de l'artillerie	5,008,735 55	
15	— — du génie	1,423,296 78	
14	— — du bataillon d'administration	697,655 10	
Les hommes momentanément en subsistance près d'un régiment d'une autre arme compteront, pour toutes leurs allocations, au corps où ils se trouvent en subsistance.			
Les crédits portés respectivement aux articles 10, 11, 12, 15 et 14 pourront être réunis et transférés de l'un de ces articles aux autres, suivant les besoins du service.			
CHAPITRE III.			
HÔPITAUX ET PHARMACIES MILITAIRES.			
15	Nourriture et habillement des malades; entretien des hôpitaux	649,155 •	849,155 •
16	Service pharmaceutique	200,000 •	
CHAPITRE IV.			
ACADÉMIE MILITAIRE.			
17	Personnel de l'École militaire	155,780 •	214,975 •
18	— — de guerre	19,225 •	
19	Dépenses d'administration de l'École militaire	55,020 •	
20	— — — de guerre.	8,350 •	
CHAPITRE V.			
ÉTABLISSEMENTS ET MATÉRIEL DE L'ARTILLERIE.			
21	Personnel des établissements de l'artillerie	96,925 •	1,889,944 05
22	Matériel de l'artillerie	1,793,019 05	

BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN OORLOG (VERVOLG.)

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk
12	Jaarwedden en soldij der artillerie	5,068,755 55	
13	— — der genie.	1,425,200 78	
14	— — van het bataljon van administratie.	697,655 10	
De mannen die slechts voor korten tijd in onderhoud zijn bij een regiment van een ander wapen, worden, voor al wat hun toekomt, geteld bij het regiment waar zij zich in onderhoud bevinden. De kredieten onderscheidenlijk uitgetrokken op de artikelen 10, 11, 12, 13 en 14 zullen mogen worden verenigd en overgebracht van het eene dezer artikelen naar de andere, volgens de behoeften van den dienst.			
HOOFDSTUK III.			
MILITAIRE HOSPITALEN EN APOTHEKEN.			
15	Voeding en kleeding der zieken; onderhoud der hospitalen	649,135 *	849,135 *
16	Apotheek dienst	200,000 *	
HOOFDSTUK IV.			
MILITAIRE ACADEMIE.			
17	Personeel der Militaire School	135,780 *	214,075 *
18	— der Krijgsschool.	19,235 *	
19	Uitgaven voor het beheer der Militaire School	55,620 *	
20	— — der Krijgsschool	8,550 *	
HOOFDSTUK V.			
INRICHTINGEN EN MATERIEEL DER ARTILLERIE.			
21	Personeel van de inrichtingen der artillerie	96,925 *	1,889,044 05
22	Materieel der artillerie	1,793,019 05	

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA GUERRE (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
CHAPITRE VI. MATÉRIEL DU GÉNIE.			
25	Matériel du génie	1,574,125 •	1,574,125 •
CHAPITRE VII. PAIN, VIANDE, FOURRAGES ET AUTRES PRESTATIONS.			
24	Pain, viande et fourrages en nature	10,417,935 70	18,771,599 85
25	Service du couchage	500,450 •	
26	Habillement des troupes. Renouvellement du harnachement de la cavalerie.	5,759,514 40	
27	Transports généraux. Moyens de transport des troupes en marche	907,029 60	
28	Chauffage et éclairage des corps de garde	150,000 •	
29	Remonte	1,007,850 •	
Les crédits des articles 26 et 29 sont répartis en vertu d'un arrêté royal entre les corps de troupe. Les corps qui n'ont pas dépensé leur quote-part en reportent le solde à l'exercice suivant ; les Conseils d'administration en sont débiteurs vis-à-vis du Trésor.			
CHAPITRE VIII. TRAITEMENTS DIVERS ET HONORAIRES.			
30	Traitements divers et honoraires.	127,754 68	427,754 68
31	Frais de route, de séjour, de déménagement et de représentation.	300,000 •	
CHAPITRE IX. PENSIONS ET SECOURS.			
52	Pensions et secours	407,100 •	407,100 •

BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN OORLOG (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
HOOFDSTUK VI. MATERIEEL DER GENIE.			
23	Materieel der genie	1,574,125 .	1,574,125 .
HOOFDSTUK VII. BROOD, VLEESCH, VOEDER EN ANDERE VERSTREKKINGEN.			
24	Brood, vleesch en voeder in natura	10,417,965 70	18,771,599 85
25	Slapingdienst	569,450 .	
26	Kleeding der troepen. Vernieuwing van het paardentuig der cavalerie	5,750,514 40	
27	Algemeen vervoer. Vervoermiddelen voor de troepen op marsch	907,020 06	
28	Verwarming en verlichting der wachtlokalen	130,000 .	
29	Remonte	1,007,850 .	
De kredieten van artikelen 26 en 29 worden, krachtens een koninklijk besluit, onder de troepenkorpsen verdeeld. De korpsen die hun aandeel niet uitgegeven hebben, brengen er het overschot van op het volgend dienstjaar; de Raden van beheer zijn er schuldenaars voor jegens de Schatkist.			
HOOFDSTUK VIII. ONDERSCHIEDENE JAARWEDDEN EN HONORARIA.			
30	Onderscheidene jaarwedden en honoraria	127,754 68	427,754 68
31	Reis-, verblijf-, verhuis- en representatiekosten	300,000 .	
HOOFDSTUK IX. PENSIOENEN EN HULPGELDEN.			
32	Pensioenen en hulpgelden	407,100 .	407,100 .

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA GUERRE (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
CHAPITRE X.			
DÉPENSES IMPRÉVUES.			
83	Dépenses imprévues non libellées au Budget	58,149 »	58,149 »
	TOTAL. fr.		49,203,570 73
DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.			
CHAPITRE XI.			
84	Appropriation de tirs à la cible	60,000 »	0,133,945 »
85	Construction d'une église au camp de Beverloo	100,000 »	
86	Artillerie de place	1,500,000 »	
87	Routes militaires de Liège et de Namur et réseaux téléphoniques dans ces positions . .	80,000 »	
88	Établissement au nord-ouest de Bruxelles d'une plaine destinée aux exercices de détail des troupes casernées à la caserne du Petit-Château	160,000 »	
89	Armement	1,050,000 »	
40	Paiement d'une créance arriérée due à un avocat du Département de la Guerre pour débours et honoraires	16,500 »	
41	Bibliothèque du 9 ^e régiment d'artillerie et installation de l'école régimentaire et des cours du soir du dit régiment	5,500 »	
42	Amélioration du casernement	5,000,000 »	
43	Agrandissement de la fabrique militaire de conserves à Anvers	500,000 »	
44	Extension des établissements du service administratif à Anvers, Bruges et Beverloo . .	25,945 »	
45	Achat de bicyclettes et accessoires	40,000 »	
	TOTAL DU BUDGET DU MINISTÈRE DE LA GUERRE. fr.		55,539,515 72

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 11 octobre 1900.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre de la Guerre,
A. COUSEBANT D'ALKEMADE.

Le Ministre des Finances et des Travaux publics,
P. DE SMET DE NAEYER.

BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN OORLOG (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
HOOFDSTUK X.			
ONVOORZIENE UITGAVEN.			
55	Onvoorziene uitgaven in de Begrooting niet aangegeven	58,140 .	58,140 .
TOTAAL fr.			49,905,370 79
TWEEDE SECTIE. — BUITENGEWONE UITGAVEN.			
HOOFDSTUK XI.			
54	Inrichting van banen tot het schijfschieten	60,000 .	6,135,945 .
55	Bouwen van eene kerk in het kamp van Beverloo	100,000 .	
56	Vestingartillerie	1,500,000 .	
57	Militaire banen van Luik en van Namen en telefoonnetten in deze stellingen	80,000 .	
58	Inrichting ten Noord-Westen van Brussel van een plein bestemd tot kleine oefeningen der troepen gekazerneerd in de kazerne Het Kasteeltje	160,000 .	
59	Bewapening	1,050,000 .	
40	Betaling van eene verachteerde schuldvordering van eenen advocaat van het Departement van Oorlog verschuldigd voor gedane uitbetalingen en honoraria	16,500 .	
41	Boekerij van het 9 ^{de} regiment artillerie en inrichting van de regimentschool en van de avondschoot van gemeld regiment	5,500 .	
42	Verbetering der kazerneering	3,000,000 .	
43	Vergrooting van de militaire fabriek van verduurzaamde levensmiddelen te Antwerpen.	500,000 .	
44	Uitbreiding van de inrichtingen van den dienst van het beheer te Antwerpen, Brugge en Beverloo	25,945 .	
45	Aankoop van rijswielen en toebehooren	40,000 .	
TOTAAL DER BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN OORLOG fr.			55,559,515 79

Gezien en goedgekeurd om gehecht te worden aan Ons besluit
van 11^{en} October 1900.

LÉOPOLD.

VAN 'S KONINGS WEGE :

De Minister van Oorlog,

A. COUSEBANT D'ALKEMADE.

De Minister van Financiën en Openbare Werken,

P. DE SMET DE NAEYER.

(24)

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA GUERRE

pour l'exercice 1901.



BUDGET DE L'EXERCICE 1901.

N ^o DES ARTICLES.		LITTELLAS des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS demandés pour l'exercice 1901.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1900.
PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.					
CHAPITRE I ^{er} .					
ADMINISTRATION CENTRALE.					
1	•		Traitement du Ministre fr.	21,000 •	21,000 •
2	•	{	— de 58 fonctionnaires et employés civils (1) 203,800 •	247,900 •	246,800 •
			— des huissiers, messagers et gens de service 44,100 •		
3	•		Indemnité aux sous-officiers, caporaux et soldats employés dans les bureaux du Département de la Guerre.	16,200 •	16,200 •
Matériel.					
4	•	{	Fournitures de bureau, impressions, reliures, ports de lettres et autres menus frais 20,000 •	58,000 •	60,000 •
			Chauffage et éclairage 15,000 •		
			Entretien des locaux, achat et entretien du mobilier, etc. 23,000 •		
Bibliothèque du Département de la Guerre et Institut cartographique militaire.					
Bibliothèque du Département de la Guerre.					
a.			Alimentation de la bibliothèque, supplément aux officiers et aux sous-officiers employés à la bibliothèque fr. 14,000 •		
Institut cartographique militaire.					
CHARGES ORDINAIRES ET PERMANENTES.					
5	b.	{	Reconnaisances militaires, achat d'instruments, levé des plans des places fortes, forts, positions retranchées, etc. fr. 15,000 •	30,000 •	173,700 •
			Traitement de 6 graveurs et dessinateurs permanents (2) 24,000 •		
			Continuation des travaux pour la confection de la carte topographique du pays 111,000 •		
CHARGES EXTRAORDINAIRES ET TEMPORAIRES.					
c.	{		Indemnité au général-major retraité directeur 5,500 •	9,700 •	
		Id. à un major retraité 4,200 •			
TOTAL DU CHAPITRE I ^{er} .				517,700 •	517,700 •

BUDGET DE L'EXERCICE 1901.

N° DES ARTICLES.	LITTÉRAS des développements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS																																															
			demandés pour l'exercice 1901.	alloués pour l'exercice 1900.																																														
CHAPITRE II.																																																		
TRAITEMENTS, SOLDE ET ACCESSOIRES.																																																		
1 ^{re} SECTION.																																																		
Traitements, etc., des états-majors et des officiers sans troupe.																																																		
		<table><tr><th>Art. 6.</th><th>Art. 7.</th><th>Art. 8.</th><th>Art. 9.</th></tr><tr><th colspan="4">TRAITEMENTS</th></tr><tr><th>de l'état-major général.</th><th>de l'état-major des provinces et des places.</th><th>du service de l'intendance</th><th>des officiers du service de santé des hôpitaux.</th></tr><tr><td>a Officiers de tous grades</td><td>750,586 30</td><td>177,150 75</td><td>246,579 . 396,010 .</td><td rowspan="6">896,590 . 896,590 .</td></tr><tr><td>6 b. Indemnités aux sous-officiers promus officiers .</td><td>• 400 .</td><td>•</td><td>1,200 .</td></tr><tr><td>7 c. Indemnités de marche et de vivres de campagne.</td><td>16,303 70</td><td>1,102 . 964 50</td><td>3,090 .</td><td>256,561 75 256,261 75</td></tr><tr><td>8 d. Indemnités de monture (500 francs par cheval).</td><td>106,500 . 8,000 .</td><td>10,500 .</td><td>1,300 .</td><td>287,883 50 287,815 50</td></tr><tr><td>9 e. Traitements des aumôniers et des prêtres agréés.</td><td>• 49,240 .</td><td>•</td><td>•</td><td>403,700 . 403,700 .</td></tr><tr><td>f. Frais de bureau (1)</td><td>23,200 . 20,460 .</td><td>29,840 .</td><td>2,900 .</td><td></td></tr><tr><td colspan="2">TOTAUX reportés ci-contre.</td><td>896,590 . 256,561 75</td><td>287,883 50 403,700 .</td><td></td></tr></table>	Art. 6.	Art. 7.	Art. 8.	Art. 9.	TRAITEMENTS				de l'état-major général.	de l'état-major des provinces et des places.	du service de l'intendance	des officiers du service de santé des hôpitaux.	a Officiers de tous grades	750,586 30	177,150 75	246,579 . 396,010 .	896,590 . 896,590 .	6 b. Indemnités aux sous-officiers promus officiers .	• 400 .	•	1,200 .	7 c. Indemnités de marche et de vivres de campagne.	16,303 70	1,102 . 964 50	3,090 .	256,561 75 256,261 75	8 d. Indemnités de monture (500 francs par cheval).	106,500 . 8,000 .	10,500 .	1,300 .	287,883 50 287,815 50	9 e. Traitements des aumôniers et des prêtres agréés.	• 49,240 .	•	•	403,700 . 403,700 .	f. Frais de bureau (1)	23,200 . 20,460 .	29,840 .	2,900 .		TOTAUX reportés ci-contre.		896,590 . 256,561 75	287,883 50 403,700 .			
Art. 6.	Art. 7.	Art. 8.	Art. 9.																																															
TRAITEMENTS																																																		
de l'état-major général.	de l'état-major des provinces et des places.	du service de l'intendance	des officiers du service de santé des hôpitaux.																																															
a Officiers de tous grades	750,586 30	177,150 75	246,579 . 396,010 .	896,590 . 896,590 .																																														
6 b. Indemnités aux sous-officiers promus officiers .	• 400 .	•	1,200 .																																															
7 c. Indemnités de marche et de vivres de campagne.	16,303 70	1,102 . 964 50	3,090 .		256,561 75 256,261 75																																													
8 d. Indemnités de monture (500 francs par cheval).	106,500 . 8,000 .	10,500 .	1,300 .		287,883 50 287,815 50																																													
9 e. Traitements des aumôniers et des prêtres agréés.	• 49,240 .	•	•		403,700 . 403,700 .																																													
f. Frais de bureau (1)	23,200 . 20,460 .	29,840 .	2,900 .																																															
TOTAUX reportés ci-contre.		896,590 . 256,561 75	287,883 50 403,700 .																																															
A REPORTER. . . . fr			1,841,555 25	1,844,355 25																																														

DÉVELOPPEMENTS. — DEPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS	DÉPENSES	OBSERVATIONS.
AUGMENTATION.	DIMINUTION.	alloués	de	
		pour l'exercice 1899.	l'exercice 1898.	
				(1) FRAIS DE BUREAU.
				Etat-major général.
				4 commandants de circonscription à 800 francs fr. 3,200 »
				4 — d'artillerie des divisions d'armée à 500 francs 2,000 »
				1 chef du corps d'état-major 3,500 »
				1 chef d'état-major du commandant supérieur de la cavalerie 800 »
				4 — des circonscriptions militaires à 900 francs 3,600 »
				2 — des divisions de cavalerie à 600 francs 1,200 »
				13 généraux commandant une brigade à 500 francs 6,500 »
				1 chef d'état-major de la position d'Anvers 1,200 »
				2 — des positions de Liège et de Namur à 600 francs 1,200 »
				25,200 »
				Etat-major des provinces et des places.
				Commandants de province.
				Anvers fr. 1,500 »
				Brabant 1,500 »
				Flandre occidentale 1,100 »
				— orientale 1,500 »
				Hainaut 1,100 »
				Liège 1,500 »
				Limbourg 1,100 »
				Luxembourg 1,100 »
				Namur 1,100 »
				10,900 »
				Commandants de place.
				5 commandants de place à 500 francs 2,500 »
				12 — à 400 — 4,800 »
				4 — à 240 — 960 »
				6 — à 150 — 900 »
				4 — à 100 — 400 »
				9,560 »
				20,460 »
				Intendance militaire.
		893,872 »	897,964 44	a) Intendant divisionnaire à Gand fr. 2,000 »
				— à Anvers 1,800 »
100 »		256,994 »	256,295 38	— à Liège 2,000 »
				— à Bruxelles 2,200 »
				8,000 »
80 »		270,598 50	256,081 40	b) Intendant ordonnateur à Gand fr. 1,800 »
				— à Anvers 2,000 »
				— à Liège 1,800 »
				— à Bruxelles 2,000 »
				7,600 »
		552,571 62	516,984 79	c) Sous-intendant chargé du service de manutention à Gand 1,100 »
				— à Bruges 900 »
				— à Anvers (1 ^{er} serv.) 1,100 »
				— à Anvers (2 ^e serv.) 1,100 »
				— à Malines 900 »
				— à Liège 1,100 »
				— à Beverloo 500 »
				— à Bruxelles (1 ^{er} serv.) 1,100 »
				— à Bruxelles (2 ^e serv.) 1,100 »
				— à Louvain 900 »
				— à Mons 1,000 »
				— à Namur 1,100 »
				— à Tournai 900 »
				12,800 »
				d) Officiers délégués dans les places où ne réside pas un sous-intendant 1,440 »
				29,840 »
				Officiers du service de santé des hôpitaux.
				Inspecteur général du service de santé 2,500 »
				Vétérinaire en chef 400 »
				2,900 »
180 »		1,754,038 12	1,707,526 01	

BUDGET DE L'EXERCICE 1901.

N° DES ARTICLES.	LIGNES des développements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS																																																																																																										
			demandés pour l'exercice 1901.	alloués pour l'exercice 1900.																																																																																																									
		REPORT . . . fr.	1,844,535 25	1,844,535 25																																																																																																									
		2 ^e SECTION.																																																																																																											
		Traitements, solde et accessoires des troupes.																																																																																																											
		<table><tr><th>Art. 10.</th><th>Art. 11.</th><th>Art. 12.</th><th>Art. 13.</th><th>Art. 14.</th></tr><tr><th colspan="5">TRAITEMENTS ET SOLDE</th></tr><tr><th>de l'infanterie.</th><th>de la cavalerie.</th><th>de l'artillerie.</th><th>du génie.</th><th>du bataillon d'ad- ministration.</th></tr><tr><td>Traitement des officiers de tous grades</td><td>6,450,932 71</td><td>1,477,450 "</td><td>2,497,627 98</td><td>632,883 "</td><td>247,407 "</td></tr><tr><td>Solde des sous-officiers et soldats</td><td>4,531,903 01</td><td>1,179,639 99</td><td>1,939,087 25</td><td>308,434 78</td><td>409,744 "</td></tr><tr><td>Traitement des employés civils de l'artillerie et du génie</td><td>"</td><td>"</td><td>29,900 "</td><td>392,050 "</td><td>"</td></tr><tr><td>Haute-paie pour chevrons et décoration militaire</td><td>150,578 "</td><td>51,757 50</td><td>68,293 "</td><td>6,584 "</td><td>27,407 10</td></tr><tr><td>Indemnité aux sous-officiers promus officiers</td><td>25,200 "</td><td>4,600 "</td><td>1,500 "</td><td>400 "</td><td>2,000 "</td></tr><tr><td>Indemnités de marche et de vivres de campagne</td><td>109,800 "</td><td>18,000 "</td><td>19,500 "</td><td>1,500 "</td><td>1,400 "</td></tr><tr><td>Indemnité de 3 centimes aux troupes campées, etc.</td><td>27,000 "</td><td>2,000 "</td><td>10,500 "</td><td>1,500 "</td><td>400 "</td></tr><tr><td>Différence entre la solde ordinaire et la solde de route</td><td>54,000 "</td><td>2,948 "</td><td>5,675 "</td><td>840 "</td><td>675 "</td></tr><tr><td>Allocation des miliciens qui devan- cent l'appel de leur classe</td><td>40,000 "</td><td>12,000 "</td><td>13,500 "</td><td>500 "</td><td>1,300 "</td></tr><tr><td>Indemnité de monture (500 francs par cheval).</td><td>129,000 "</td><td>524,000 "</td><td>267,000 "</td><td>19,500 "</td><td>"</td></tr><tr><td>Logement avec ou sans nourri- ture (1)</td><td>71,460 "</td><td>49,810 "</td><td>20,887 "</td><td>3,295 "</td><td>500 "</td></tr><tr><td>Entretien du harnachement de la cavalerie et ferrure des chevaux de troupe (2)</td><td>"</td><td>224,931 25</td><td>83,185 32</td><td>"</td><td>"</td></tr><tr><td>Frais d'administration et d'in- struction (3)</td><td>410,335 "</td><td>79,360 "</td><td>112,280 "</td><td>55,410 "</td><td>6,800 "</td></tr><tr><td>Allocation aux musiques de la cavalerie.</td><td>"</td><td>30,000 "</td><td>"</td><td>"</td><td>"</td></tr><tr><td>TOTAUX reportés ci-contre.</td><td>11,998,250 72</td><td>3,462,450 74</td><td>5,068,735 55</td><td>1,423,296 78</td><td>697,635 10</td></tr></table>	Art. 10.	Art. 11.	Art. 12.	Art. 13.	Art. 14.	TRAITEMENTS ET SOLDE					de l'infanterie.	de la cavalerie.	de l'artillerie.	du génie.	du bataillon d'ad- ministration.	Traitement des officiers de tous grades	6,450,932 71	1,477,450 "	2,497,627 98	632,883 "	247,407 "	Solde des sous-officiers et soldats	4,531,903 01	1,179,639 99	1,939,087 25	308,434 78	409,744 "	Traitement des employés civils de l'artillerie et du génie	"	"	29,900 "	392,050 "	"	Haute-paie pour chevrons et décoration militaire	150,578 "	51,757 50	68,293 "	6,584 "	27,407 10	Indemnité aux sous-officiers promus officiers	25,200 "	4,600 "	1,500 "	400 "	2,000 "	Indemnités de marche et de vivres de campagne	109,800 "	18,000 "	19,500 "	1,500 "	1,400 "	Indemnité de 3 centimes aux troupes campées, etc.	27,000 "	2,000 "	10,500 "	1,500 "	400 "	Différence entre la solde ordinaire et la solde de route	54,000 "	2,948 "	5,675 "	840 "	675 "	Allocation des miliciens qui devan- cent l'appel de leur classe	40,000 "	12,000 "	13,500 "	500 "	1,300 "	Indemnité de monture (500 francs par cheval).	129,000 "	524,000 "	267,000 "	19,500 "	"	Logement avec ou sans nourri- ture (1)	71,460 "	49,810 "	20,887 "	3,295 "	500 "	Entretien du harnachement de la cavalerie et ferrure des chevaux de troupe (2)	"	224,931 25	83,185 32	"	"	Frais d'administration et d'in- struction (3)	410,335 "	79,360 "	112,280 "	55,410 "	6,800 "	Allocation aux musiques de la cavalerie.	"	30,000 "	"	"	"	TOTAUX reportés ci-contre.	11,998,250 72	3,462,450 74	5,068,735 55	1,423,296 78	697,635 10	11,998,250 72	11,960,760 83
Art. 10.	Art. 11.	Art. 12.	Art. 13.	Art. 14.																																																																																																									
TRAITEMENTS ET SOLDE																																																																																																													
de l'infanterie.	de la cavalerie.	de l'artillerie.	du génie.	du bataillon d'ad- ministration.																																																																																																									
Traitement des officiers de tous grades	6,450,932 71	1,477,450 "	2,497,627 98	632,883 "	247,407 "																																																																																																								
Solde des sous-officiers et soldats	4,531,903 01	1,179,639 99	1,939,087 25	308,434 78	409,744 "																																																																																																								
Traitement des employés civils de l'artillerie et du génie	"	"	29,900 "	392,050 "	"																																																																																																								
Haute-paie pour chevrons et décoration militaire	150,578 "	51,757 50	68,293 "	6,584 "	27,407 10																																																																																																								
Indemnité aux sous-officiers promus officiers	25,200 "	4,600 "	1,500 "	400 "	2,000 "																																																																																																								
Indemnités de marche et de vivres de campagne	109,800 "	18,000 "	19,500 "	1,500 "	1,400 "																																																																																																								
Indemnité de 3 centimes aux troupes campées, etc.	27,000 "	2,000 "	10,500 "	1,500 "	400 "																																																																																																								
Différence entre la solde ordinaire et la solde de route	54,000 "	2,948 "	5,675 "	840 "	675 "																																																																																																								
Allocation des miliciens qui devan- cent l'appel de leur classe	40,000 "	12,000 "	13,500 "	500 "	1,300 "																																																																																																								
Indemnité de monture (500 francs par cheval).	129,000 "	524,000 "	267,000 "	19,500 "	"																																																																																																								
Logement avec ou sans nourri- ture (1)	71,460 "	49,810 "	20,887 "	3,295 "	500 "																																																																																																								
Entretien du harnachement de la cavalerie et ferrure des chevaux de troupe (2)	"	224,931 25	83,185 32	"	"																																																																																																								
Frais d'administration et d'in- struction (3)	410,335 "	79,360 "	112,280 "	55,410 "	6,800 "																																																																																																								
Allocation aux musiques de la cavalerie.	"	30,000 "	"	"	"																																																																																																								
TOTAUX reportés ci-contre.	11,998,250 72	3,462,450 74	5,068,735 55	1,423,296 78	697,635 10																																																																																																								
		TOTAL DU CHAPITRE II. . . . fr.	24,494,888 14	24,396,710 93																																																																																																									
		AUGMENTATION. . . . fr.																																																																																																											

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS	DÉPENSES	OBSERVATIONS.
AUGMENTATION.	DIMINUTION.	alloués	de	
		pour l'exercice	l'exercice	
		1899.	1898.	
180		1,754,056 12	1,707,326 01	(¹) Logement avec ou sans nourriture.
				Infanterie { Logement et nourriture . 15,000 journées à fr. 1,25 18,750 »
				id. sans nourriture. 251,000 id. 0,21 52,710 »
				71,460 »
				Cavalerie { Logement et nourriture . 38,000 id. 1,25 47,500 »
				id. sans nourriture. 11,000 id. 0,21 2,310 »
				49,810 »
				Artillerie { Logement et nourriture . 18,800 id. 1,25 19,375 »
				id. sans nourriture. 7,200 id. 0,21 1,512 »
				20,887 »
				Génie { Logement et nourriture . 2,500 id. 1,25 2,875 »
				id. sans nourriture. 2,000 id. 0,21 420 »
				3,295 »
				Bataillon d'adon. — Logement et nourriture. 400 id. 1,25 500 »
				(²) Entretien du harnachement de la cavalerie
				et ferrure des chevaux de troupe.
				Cavalerie : 4,950 chevaux, soit 1,792,450 journées à fr. 0,125 fr. 224,931 25
				Artillerie : 2,399 chevaux, soit 875,635 journées à fr. 0,093 83,185 32
				(³) Frais d'administration et d'instruction.
				Infanterie { 1 régiment des carabiniers fr. 18,000 »
				18 régiments d'infanterie à 15,860 francs. 285,480 »
				Le corps de discipline et de correction 7,300 »
				L'école des cadets 55,575 »
				— des pupilles 31,000 »
				— d'application et de perfectionnement 7,000 »
				— normale d'escrime 6,000 »
				410,355 »
37,469 89	"	11,651,491 87	14,373,074 14	Cavalerie { 8 régiments à 8,470 francs 67,760 »
				L'école d'équitation 11,600 »
				79,360 »
				Artillerie { Inspecteur général 4,000 »
				Commandant d'artillerie de forteresse de la position
				fortifiée d'Anvers 1,500 »
				Inspecteur des poudres de guerre 300 »
				Inspecteur des armes de guerre 800 »
				Directeur de la fonderie de canons 500 »
				4 régiments de campagne à 9,900 francs 39,600 »
				5 ^e régiment de forteresse 10,860 »
				6 ^e — — — — — 11,400 »
				7 ^e — — — — — 11,000 »
				8 ^e — — — — — 11,050 »
				9 ^e — — — — — 10,660 »
				Régiment du train et compagnies spéciales 10,200 »
				L'école de tir 700 »
				112,280 »
				Inspecteur général 4,000 »
				4 directeurs 6,200 »
				Gand 1,000 »
				Termonde 1,080 »
				Bruges 900 »
				Ostende 800 »
				Ypres 300 »
				Brasschaet 300 »
				Saint-Bernard 300 »
				Anvers (ville) 1,200 »
				— 1 ^{er} secteur 1,200 »
				— 2 ^e — — — — — 1,200 »
				— 3 ^e — — — — — 1,200 »
				— 4 ^e — — — — — 1,200 »
				— 5 ^e — — — — — 1,200 »
				Malines 1,200 »
				Lierre 1,200 »
				Liège (rive gauche) 1,400 »
				— (rive droite) 1,400 »
				Huy 300 »
				Arlon 300 »
				Camp de Beverloo 600 »
				Hasselt 300 »
				Namur (Nord) 1,200 »
				— (Sud) 1,200 »
				Bruxelles (Ouest) 1,400 »
				— (Est) 1,200 »
				Vilvorde 300 »
				Louvain 900 »
				Tirlemont 300 »
				Diest 800 »
				Mons 1,000 »
				Charleroi 300 »
				Tournai 1,000 »
				27,780 »
				Le régiment et les compagnies spéciales 17,460 »
				55,410 »
				Bataillon d'administration 6,800 »
98,168 21	"	24,121,174 59	28,885,937 68	
98,168 21				

BUDGET DE L'EXERCICE 1901.

N° DES ARTICLES.	LITTÉRAS des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS demandés pour l'exercice 1901.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1900.
		CHAPITRE III.		
		HÔPITAUX ET PHARMACIES MILITAIRES.		
		<i>Nourriture et habillement des malades; entretien des hôpitaux.</i>		
		560 000 journées de traitement de sous-officiers et soldats dans les hôpitaux, à fr. 1 78 fr. 640,800 •		
15	*	Traitement des miliciens non incorporés et de militaires détenus avant leur condamnation. 5,535 •	649,135 •	649,135 •
		Frais de transport à leur lieu d'origine des militaires décédés pendant leur présence sous les drapeaux 5,000 •		
		<i>Service pharmaceutique.</i>		
16	*	Achat de médicaments, linge à pansement et instruments de chirurgie; émoluments à des médecins civils ou à des médecins militaires pensionnés, pour soins donnés ou médicaments fournis aux militaires malades; frais d'impression d'ouvrages de statistique et menues dépenses	200,000 •	200,000 •
		TOTAL DU CHAPITRE III. . . fr.	849,135 •	849,135

BUDGET DE L'EXERCICE 1901.

N° DES ARTICLES	LIGNES des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS	CRÉDITS		
			demandés	alloués		
			pour l'exercice 1901.	pour l'exercice 1900.		
CHAPITRE IV.						
ACADÉMIE MILITAIRE.						
Personnel de l'École militaire.						
État-major, corps enseignant et solde des élèves.						
État-major et employés du service intérieur.						
17	a.	1 commandant. fr. 2,000 •				
		1 directeur des études 1,800 •				
		1 commandant en second. 1,000 •				
		2 examinateurs permanents. 5,500 •				
		1 instructeur 500 •				
		3 instructeurs adjoints 1,200 •				
		4 inspecteurs des études 6,000 •				
		1 officier-payeur 200 •				
		1 secrétaire 2,400 •				
		1 dessinateur 3,200 •				
		1 aumônier. 2,500 •				
		1 médecin 1,000 •				
		1 officier chargé de la gestion de la bibliothèque 1,000 •				
		1 mécanicien 2,400 •				
		1 préparateur de chimie 3,600 •				
		1 surveillant à la buanderie 360 •				
		1 garde conservateur du matériel 300 •				
		2 secrétaires-archivistes 540 •				
		1 économe 300 •				
		3 portiers 1,140 •				
		10 hommes de peine 6,000 •				
		1 professeur de gymnastique 240 •				
		2 surveillants à l'école d'équitation 900 •				
		2 brigadiers, 5 clairons, 26 cavaliers et 8 plantons 1,500 •				
				45,380 •		
				Corps enseignant.		
	b.	{	9 professeurs militaires. 3,600 •			
			8 — civils 48,700 •			
			13 répétiteurs militaires 4,800 •			
			3 — civils 8,000 •			
			4 maîtres militaires 3,200 •			
			4 — civils 5,500 •			
			78,800 •			
			Bourses d'études.			
	c.		12 bourses d'études à 800 francs 9,600 •			
	Personnel de l'École de guerre.					
État-major et corps enseignant.						
18	{	1 commandant. 1,500 •				
		5 professeurs civils 6,500 •				
		3 maîtres civils. 2,725 •				
		10 professeurs militaires 8,500 •				
		1 maître militaire 400 •				
		10,225 •	10,225 •			
A REPORTER. fr.			153,095 •	153,095 •		

BUDGET DE L'EXERCICE 1901.

N° DES ARTICLES.	LITRÉS des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS	CRÉDITS
			demandés pour l'exercice 1901.	alloués pour l'exercice 1900
		REPORT. fr.	155,005 »	153,005 »
		<i>Dépenses d'administration de l'École militaire.</i>		
		Frais de bureau	2,500 »	
		Chauffage et éclairage	16,000 »	
		Indemnité aux travailleurs	755 »	
19		Ménage des domestiques : 15 hommes, à 50 centimes par jour.	2,572 50	
		Jury d'examen d'admission et de sortie (membres des universités et professeurs civils de l'École)	9,000 »	53,920 »
		Achat et entretien du mobilier du commandant de l'École et du mobilier de l'établissement ; dépenses imprévues	11,174 50	
		Achat de livres, appareils, instruments et modèles ; manipulations au laboratoire de chimie	11,820 »	55,920 »
		<i>Dépenses d'administration de l'École de guerre.</i>		
		Frais de bureau	600 »	
		Chauffage et éclairage	1,900 »	
20		Indemnité aux travailleurs	600 »	8,350 »
		Achat de livres et d'instruments ; achat et entretien du mobilier de l'établissement ; dépenses du cours de télégraphie technique ; dépenses imprévues	5,250 »	11,450 »
		TOTAL DU CHAPITRE IV. fr.	214,075 »	220,375 »

DIMINUTION . . . fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS	DÉPENSES	OBSERVATIONS.
		alloués	de	
AUGMENTATION.	DIMINUTION.	pour l'exercice 1899.	l'exercice 1898.	
.	.	153,005	150,059 88	
.	2,500	55,020	55,919 89	
.	3,100	10,800	10,649 19	
.	5,400	219,725	216,628 96	
5,400				

BUDGET DE L'EXERCICE 1901.

N° DES ARTICLES.	LITÈRES des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS	CRÉDITS
			demandés	alloués
			pour l'exercice 1901.	pour l'exercice 1900.
CHAPITRE V.				
ÉTABLISSEMENTS ET MATÉRIEL DE L'ARTILLERIE.				
Personnel des établissements de l'artillerie.				
21		Traitements et indemnités du personnel des établissements de fabrication de l'artillerie et de l'École de tir de l'artillerie.	96,825 •	77,275 •
Matériel de l'artillerie.				
Arsenaux et magasins de guerre.				
a.		Dépenses diverses dans les magasins des positions fortifiées, les arsenaux, les parcs de l'armée de campagne, le polygone et l'école de tir, entretien du matériel dans les batteries de campagne. — Chauffage et éclairage des bureaux des comptables du matériel; indemnité de logement des officiers comptables du matériel, des adjudants de matériel et des maîtres artificiers non logés dans les bâtiments de l'État. Indemnités pour travaux extraordinaires ou supplémentaires. Service des installations électriques dans les ouvrages militaires occupés par l'artillerie. — Frais d'instruction du personnel	115,000 •	
École de pyrotechnie.				
b.		Fabrication et achat de cartouches, capsules, étoupilles, charges, munitions et artifices divers	600,000 •	
Manufacture d'armes.				
c.		Fabrication ou achat d'armes portatives et de pièces de rechange pour l'entretien de l'armement; réparation des armes existant dans les magasins des corps et dans les arsenaux. — Fabrication et entretien du matériel de tir à la cible	300,000 •	
22		Fonderie de canons.	1,793,019 05	1,812,669 05
d.		Fabrication et réparation de bouches à feu, projectiles, affûts métalliques, armements et dépendances	125,000 •	
A REPORTER fr. 1,140,000 •			1,889,944 05	1,889,944 05

DÉVELOPPEMENTS — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS	DÉPENSES	OBSERVATIONS.
		alloués	de	
AUGMENTATION.	DIMINUTION.	pour l'exercice 1899.	l'exercice 1898.	
19,650 .	.	77,275 .	77,275 .	
.	19,650 .	1,725,669 05	1,725,569 05	
19,650 .	19,650 .	1,802,944 05	1,800,644 05	

BUDGET DE L'EXERCICE 1901.

N°S DES ARTICLES	LITTÉRAS des développements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS	CRÉDITS
			demandés pour l'exercice 1901.	alloués pour l'exercice 1900.
		REPORT. fr. 1,140,000 »	1,889,944 05	1,889,944 05
		Arsenal de construction.		
e.		Construction et réparations des affûts, avant-trains, caissons et des voitures en général, tant de l'armée de campagne que des ouvrages militaires, ainsi que des armements, dépendances et harnais de ces affûts et voitures. — Entretien et renouvellement du harnachement en usage dans l'artillerie de campagne et au régiment du train 450,000 »		
f.		Achat de poudre de guerre 187,000 »		
g.		Dépenses diverses et menus achats 56,019 05		
		TOTAL DU CHAPITRE V	fr. 1,889,944 05	1,889,944 05

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS	DÉPENSES	OBSERVATIONS.
		alloués	de	
AUGMENTATION.	DIMINUTION.	pour l'exercice 1899.	l'exercice 1898.	
19,650 .	19,650 .	1,802,944 05	1,800,644 05	
19,650 .	19,650 .	1,802,944 05	1,800,644 05	

BUDGET DE L'EXERCICE 1901.

N ^o DES ARTICLES.	LITTRAS des développements	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS	CRÉDITS
			demandés pour l'exercice 1901.	alloués pour l'exercice 1900.
CHAPITRE VI.				
MATÉRIEL DU GÉNIE.				
Entretien ordinaire.				
25	a.	Bâtiments militaires fr. 435,105 • Ouvrages de fortification 24,455 • Ouvrages mixtes 15,860 • 475,420 •		
	Constructions, améliorations, réparations et renouvellements; défrichement, ensemencement et plantation des terrains de l'État dans les places, au camp de Beverloo et au polygone de Brasschaet.			
	b.	Bâtiments militaires fr. 664,015 • Ouvrages de fortification 68,280 • Ouvrages mixtes 45,610 • 776,805 •		
	c.	Frais de surveillance générale et service des bureaux du génie 25,000 •		
	d.	Achat d'immeubles; expropriations; location de bâtiments et de terrains pour le service militaire dans les places; location de bâtiments et frais d'ameublement pour les généraux qui ont droit au logement, ou indemnité représentative pour ceux de ces officiers qui sont privés d'un logement gratuit; location de terrains pour tirs à la cible; indemnité de logement aux adjoints du génie non logés gratuitement; abonnement pour le service des eaux et pour l'éclairage au gaz des bâtiments militaires 120,000 •	1,574,125 •	1,574,125 •
	e.	Frais d'instruction théorique et pratique des troupes du génie, service télégraphique et téléphonique et acquisition de matériel; frais de voyage aux officiers qui prennent part aux ascensions aérostatiques. 107,900 •		
	f.	Achat d'outils et de matériel roulant pour le parc du génie. 20,000 •		
	g.	Levé des plans des terrains et bâtiments militaires; frais de dessinateurs temporaires; indemnité aux officiers, fonctionnaires et employés du génie chargés d'un travail extraordinaire ou supplémentaire, etc., etc. 15,000 •		
	h.	Abonnement aux installations téléphoniques pour les autorités militaires dans certaines garnisons 10,000 •		
	i.	Renouvellement et entretien du gros matériel des corps de troupe, mobilier des écoles et des magasins, appareils et objets de gymnastique, etc., etc. 24,000 •		
TOTAL DU CHAPITRE VI. fr.			1,574,125 •	1,574,125 •

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués pour l'exercice 1899.	DÉPENSES de l'exercice 1898.	OBSERVATIONS									
AUGMENTATION.	DIMINUTION.			DÉSIGNATION DES PLACES.	(Litt. a.) Entretien ordinaire.			(Litt. b.) Constructions, améliorations, ré- parations et renouvellements; dé- frichement, ensemencement, etc.			TOTAL par place.		
					Bâtiments militaires.	Fortifica- tions.	Ouvrages mixtes.	Bâtiments militaires.	Fortifica- tions.	Ouvrages mixtes.			
				1 ^{re} direction.									
				Alost	3,800	"	"	9,500	"	"	13,300		
				Audenarde	4,000	"	"	6,000	"	"	10,000		
				Bruges	12,520	"	"	50,000	"	"	62,520		
				Courtrai	700	"	"	200	"	"	900		
				Gand	21,000	"	"	50,000	"	"	71,000		
				Menin	1,200	"	"	1,800	"	"	3,000		
				Ostende	5,900	"	"	7,280	"	"	13,180		
				Saint-Nicolas	1,780	"	"	950	"	"	2,730		
				Termonde	6,600	2,500	500	16,500	2,000	4,500	32,600		
				Ypres	7,800	"	"	12,000	"	"	19,800		
				2 ^e direction.									
				Laboratoire de récep- tion des ciments	600	"	"	"	"	"	600		
				Anvers (enceinte)	54,100	6,000	2,700	75,000	30,000	10,000	177,800		
				— 1 ^{er} sectr { forts.	2,800	1,900	600	4,000	"	"	8,700		
				{ Brasscht.	6,000	"	400	12,000	"	"	19,000		
				— 2 ^e — { forts.	7,720	880	1,650	12,000	7,500	3,200	32,950		
				{ Contich.	2,500	"	"	2,000	"	"	4,500		
				— 3 ^e — { forts.	8,000	1,800	200	15,000	6,500	500	32,000		
				{ St. Bern.	6,500	"	"	7,000	"	"	13,500		
				— 4 ^e — { forts.	8,450	2,100	2,400	31,720	2,800	3,200	50,670		
				{ Beveren.	3,500	"	"	10,000	"	"	13,500		
				— 5 ^e secteur	2,210	1,685	2,875	42,175	9,180	21,040	79,105		
				Malines { Ville	10,000	"	"	11,000	"	"	21,000		
				{ Forts	1,800	700	500	2,000	"	"	5,000		
				Lierre { Ville	3,500	"	"	10,000	"	"	13,500		
				{ Forts	1,100	700	200	15,000	1,000	"	18,000		
				3 ^e direction.									
				Camp de Beverloo	35,300	"	1,100	86,700	"	"	121,100		
				Hasselt	3,920	"	"	7,125	"	"	11,045		
				Saint-Trond	1,740	"	"	7,150	"	"	8,890		
				Liège rive { Ville	16,600	"	"	11,840	600	"	29,040		
				gauche { Forts	8,630	"	"	9,760	"	1,170	19,560		
				Liège rive { Ville	10,100	"	"	8,150	"	"	18,250		
				droite { Forts	7,810	"	"	4,500	"	"	12,310		
				Arlon	2,400	"	"	1,500	"	"	3,900		
				Bouillon	1,350	"	"	2,500	"	"	3,850		
				Huy	2,300	"	"	400	"	"	2,900		
				Verviers	2,000	"	"	1,000	"	"	3,000		
				4 ^e direction.									
				Ath	1,300	"	"	2,500	"	"	4,000		
				Bruxelles-Est	37,000	"	"	13,025	"	"	50,025		
				— Ouest	18,000	"	"	14,000	"	"	32,000		
				Charleroi	4,900	"	"	2,100	"	"	7,000		
				Diest { Ville	8,800	"	"	5,400	"	"	14,200		
				{ Forts	1,900	500	100	5,100	1,200	"	8,800		
				Dinant	875	"	"	5,500	"	"	6,375		
				Louvain	13,050	"	"	15,390	"	"	28,440		
				Mariembourg	974	"	"	4,710	"	"	5,684		
				Mons	12,600	"	"	12,900	"	"	25,500		
				Namur (Nord, { Ville	21,900	"	900	15,000	"	"	37,800		
				{ Forts	3,900	1,500	1,200	2,600	"	"	9,200		
				— (Sud) { Ex-Citadelle	2,800	5,200	"	"	7,500	"	15,500		
				{ Forts	6,210	990	655	20,150	"	"	33,995		
				Nivelles	1,000	"	"	600	"	"	1,600		
				Philippeville	1,956	"	"	2,960	"	"	4,916		
				Tirlemont	3,800	"	"	1,000	"	"	4,800		
				Tournai	14,000	"	"	8,500	"	"	22,500		
				Vilvorde	6,750	"	"	4,150	"	"	10,900		
				Wavre	1,500	"	"	1,000	"	"	2,500		
				TOTAUX	435,106	21,625	15,860	664,915	68,280	45,610	1,255,225		
						478,430			776,805				

BUDGET DE L'EXERCICE 1901.

N° DES ARTICLES.	LITTRAS des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS	CRÉDITS
			demandés	alloués
			pour l'exercice 1901.	pour l'exercice 1900.
CHAPITRE VII.				
PAIN, VIANDE, FOURRAGES ET AUTRES PRESTATIONS.				
Pain, viande et fourrages en nature.				
Pain.				
a.		15,584,570 rations, à 14 centimes. fr. 2,181,839 80		
		A DÉDUIRE, pour vacances dans l'effectif et pour les hommes en petite permission . . . 189,127 68		
		Reste. fr. 1,992,712 12		
Viande.				
b.		15,584,570 rations, à 36 centimes. fr. 5,610,445 20		
		A DÉDUIRE, pour vacances dans l'effectif et pour les hommes en petite permission . . . 486,328 32		
		5,124,116 88		
		TOTAL. fr. 7,116,829 >		
Fourrages en nature.				
		1,525,515 rations fortes, pour les chevaux de troupe des guides et de l'artillerie, à fr. 1 27 fr. 1,685,150 05	10,417,955 70	10,412,452 36
		1,549,770 rations ordinaires pour les chevaux de troupe des régiments de lanciers et de chasseurs, à fr. 1 25 1,660,217 10		
		2,675,085		
c.		A AJOUTER :		
		1° Les rations supplémentaires accordées aux chevaux des corps de troupe montés qui participent aux manœuvres préparatoires et aux grandes manœuvres; qui sont employés hors de leurs garnisons à un service de sécurité; qui sont chargés de l'exécution de travaux spéciaux, etc., etc. fr. 70,000 "		
		2° Augmentation (10 % sur les prix de la régie) accordée en vertu de la loi du Budget aux communes qui fournissent des fourrages à l'armée pendant les grandes manœuvres fr. 9,762 50		
		79,762 50		
		10,539,058 65		
		A DÉDUIRE: pour chevaux manquants. fr. 122,002 95		
		TOTAL. fr. 10,417,055 70		
		A REPORTER fr. 10,417,955 70	10,417,955 70	10,412,452 36

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS	DÉPENSES	OBSERVATIONS.
AUGMENTATION.	DIMINUTION.	alloués	de	
		pour l'exercice	l'exercice	
		1899.	1898.	

BUDGET DE L'EXERCICE 1901.

N° DES ARTICLES.	LITTRAS des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS	CRÉDITS
			demandés pour l'exercice 1901.	alloués pour l'exercice 1900.
		REPORT. fr.	10,417,955 70	10,412,452 36
		<i>Service du couchage.</i>		
25	•	Renouvellement et entretien du matériel de couchage et du matériel d'exploitation, loyer et entretien des bâtiments, traitement et indemnités du personnel, etc., etc.	569,450	569,450
		<i>Habillement des troupes. — Renouvellement du harnachement de la cavalerie (a).</i>		
		Infanterie fr. 3,574,149 47		
		Cavalerie 940,675 10		
26	•	Artillerie 1,144,217 18		
		Génie 211,454 38		
		Bataillon d'administration 68,818 27		
			5,739,314 49	5,737,315 81
		<i>Transports généraux. — Moyens de transport des troupes en marche.</i>		
	a.	Transport de matériel; fourniture de voitures à des militaires malades ou blessés, etc. 100,000		
	b.	Moyens de transport des troupes en marche. 780,629 66		
27	c.	Frais de transport des élèves sous-lieutenants de l'École militaire; indemnités aux employés qui suivent les élèves dans leurs excursions; frais de transport des instruments, etc. fr. 2,500	5,400	907,029 66
		Frais de transport des élèves de l'École de guerre et des instruments 3,100		
	d.	Frais de transport des officiers non montés qui se rendent dans les villes voisines de leur garnison pour y suivre les cours d'équitation 10,000		
	e.	Renouvellement et entretien de bicyclettes; indemnités de voyage aux vélocipédistes; dépenses pour l'habillement spécial, frais de nourriture supplémentaire, etc. 11,000		
		A REPORTER. fr.	17,635,749 85	17,614,847 83

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS	DÉPENSES	OBSERVATIONS.																																													
		alloués	de																																														
AUGMENTATION.	DIMINUTION.	pour l'exercice	l'exercice																																														
		1899.	1898.																																														
5,505 54	"	10,549,726 75	10,650,285 81																																														
"	"	569,450 "	769,450 35																																														
				(a) Habillement, harnachement.																																													
				<table><tr><th rowspan="2">CORPS.</th><th colspan="3">HABILLEMENT.</th><th rowspan="2">Harnache- ment.</th><th rowspan="2">TOTAL.</th></tr><tr><th>1^{re} mise.</th><th>Allocation ordinaire.</th><th>Buffèterie.</th></tr><tr><td>Infanterie. . . .</td><td>333,810 "</td><td>2,972,939 47</td><td>48,400 "</td><td></td><td>3,374,149 47</td></tr><tr><td>Cavalerie. . . .</td><td>70,000 "</td><td>834,675 19</td><td>8,000 "</td><td>28,000 "</td><td>940,675 19</td></tr><tr><td>Artillerie. . . .</td><td>105,748 "</td><td>1,034,969 18</td><td>3,500 "</td><td></td><td>1,144,217 18</td></tr><tr><td>Genie. . . .</td><td>21,204 "</td><td>188,550 38</td><td>1,700 "</td><td></td><td>211,454 38</td></tr><tr><td>Bataillon d'adminis- tration. . . .</td><td>3,300 "</td><td>65,118 27</td><td>400 "</td><td></td><td>68,818 27</td></tr><tr><td>TOTAUX. . .</td><td>553,062 "</td><td>5,096,252 49</td><td>62,000 "</td><td>28,000 "</td><td>5,739,314 49</td></tr></table>	CORPS.	HABILLEMENT.			Harnache- ment.	TOTAL.	1 ^{re} mise.	Allocation ordinaire.	Buffèterie.	Infanterie. . . .	333,810 "	2,972,939 47	48,400 "		3,374,149 47	Cavalerie. . . .	70,000 "	834,675 19	8,000 "	28,000 "	940,675 19	Artillerie. . . .	105,748 "	1,034,969 18	3,500 "		1,144,217 18	Genie. . . .	21,204 "	188,550 38	1,700 "		211,454 38	Bataillon d'adminis- tration. . . .	3,300 "	65,118 27	400 "		68,818 27	TOTAUX. . .	553,062 "	5,096,252 49	62,000 "	28,000 "	5,739,314 49
CORPS.	HABILLEMENT.			Harnache- ment.		TOTAL.																																											
	1 ^{re} mise.	Allocation ordinaire.	Buffèterie.																																														
Infanterie. . . .	333,810 "	2,972,939 47	48,400 "		3,374,149 47																																												
Cavalerie. . . .	70,000 "	834,675 19	8,000 "	28,000 "	940,675 19																																												
Artillerie. . . .	105,748 "	1,034,969 18	3,500 "		1,144,217 18																																												
Genie. . . .	21,204 "	188,550 38	1,700 "		211,454 38																																												
Bataillon d'adminis- tration. . . .	3,300 "	65,118 27	400 "		68,818 27																																												
TOTAUX. . .	553,062 "	5,096,252 49	62,000 "	28,000 "	5,739,314 49																																												
1,998 68	"	5,751,622 19	96,764 75																																														
11,400 "	"	794,629 66	901,639 01																																														
18,902 02	"	17,445,428 60	12,404,119 90																																														

BUDGET DE L'EXERCICE 1901.

N° DES ARTICLES.	LIGNES des développements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS	CRÉDITS
			demandés pour l'exercice 1901.	alloués pour l'exercice 1900.
		REPORT. fr.	17,633,740 85	17,614,847 85
		<i>Chauffage et éclairage des corps de garde.</i>		
28	•	Fournitures de combustibles aux corps de garde établis dans les places de garnison, les forts, les camps et les bivacs; chauffage et éclairage de certains locaux (logements de troupes, magasins, etc.); entretien et renouvellement du matériel de chauffage des corps de garde et des capotes de sentinelle, location de corps de garde dans les cantonnements, etc.	130,000	130,000
		<i>Remonte.</i>		
		<i>(Remonte ordinaire, calculée à raison de 1/8 de l'effectif en chevaux.)</i>		
		<i>Achat de chevaux.</i>		
		449 chevaux de chasseurs et de lanciers, à fr. 1,100. . . fr. 493,900		
		151 — de guides, à 1,150. . . 173,650		
		96 — de selle d'artillerie, à 1,150. . . 110,400		
	a.	194 — de trait — à 900. . . 174,600		
		26 — de trait du train, à 1,000. . . 26,000		
		Supplément pour l'achat de chevaux de trait irlandais pour les batteries à cheval : 1/8 de 160 chevaux = 20 chevaux à 300 francs 6,000		
29		916	984,550	
	b.	Primes à accorder pour l'achat de chevaux nés et élevés en Belgique. 10,000	1,007,850	1,007,850
	c.	Achat des chevaux destinés à remplacer ceux qui sont donnés aux sous-officiers nommés sous-lieutenants dans la cavalerie et l'artillerie. 13,500		
		TOTAL DU CHAPITRE VII fr.	18,771,599 85	18,752,697 85

AUGMENTATION. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués pour l'exercice 1899.	DÉPENSES de l'exercice 1898.	OBSERVATIONS.
AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
18,902 02	•	17,445,428 60	12,404,119 90	
•	•	118,000 •	127,068 77	
•	•	1,007,900 •	1,007,850 •	
18,902 02	•	18,571,528 60	13,539,038 67	
18,902 02				

BUDGET DE L'EXERCICE 1901.

N° DES ARTICLES.		LIGNES des développements.		DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		CRÉDITS demandés pour l'exercice 1901.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1900.
CHAPITRE VIII.							
TRAITEMENTS DIVERS ET HONORAIRES.							
Traitements de non-activité.							
1° Pour motifs de santé.							
3		Majors, à	4,125	12,375	»		
3		Capitaines en premier ou commandants	3,225	9,675	»		
9		— en second de 1 ^{re} classe	2,740	24,060	»		
4		— en second de 2 ^e classe	2,510	10,040	»		
5		Lieutenants, à	2,000	10,000	»		
2		Sous-lieutenants, à	1,725	5,450	»		
26		TOTAL		70,200	»		
		A DÉDUIRE : $\frac{1}{2}\%$ pour médicaments.		351	»	60,849	»
2° Par mesure d'ordre.							
2		Capitaines en premier ou commandants	2,150	4,300	»		
4		— en second de 1 ^{re} classe	1,825	7,300	»		
4		— en second de 2 ^e classe	1,675	6,700	»		
9		Lieutenants, à	1,525	11,925	»		
2		Sous-lieutenants, à	1,150	2,300	»		
21		TOTAL		52,525	»		
		A DÉDUIRE : $\frac{1}{2}\%$ pour médicaments.		162 62		52,362 58	127,754 68
30		3° Employés civils.					127,754 68
		7 Employés civils de l'administration centrale du Ministère de la Guerre ou des administrations qui ressortissent à ce Département		8,500	»		
		7					
		54					
Honoraires.							
b.		Honoraires d'avocats et frais de procédure.		17,043 30			
Frais de route, de séjour, de déménagement et de représentation.							
a.		Missions et voyages ordinaires des officiers, des fonctionnaires et employés civils des administrations ressortissant au Département de la Guerre et des officiers admis à la pension pour se rendre dans le lieu de leur domicile à l'intérieur du royaume; bourses de voyage aux officiers		190,000	»		
b.		Frais de route et de séjour du Ministre		5,000	»		
c.		Aux généraux et officiers supérieurs qui se trouvent dans une position spéciale.		15,000	»		
d.		Frais de déménagement des officiers		60,000	»	300,000	270,000
e.		Indemnités aux militaires mariés ou veufs avec enfants qui se déplacent momentanément pour assister aux manœuvres ou qui sont détachés hors de leur garnison dans un but de sécurité générale ou bien pour remplacer temporairement des régiments qui se sont éloignés pour assister à des périodes de tir, de manœuvres, etc.		30,000	»		
51		TOTAL DU CHAPITRE VIII.	fr.	427,754 68		897,754 68	

BUDGET DE L'EXERCICE 1901.

N° DES ARTICLES	LITÉRAS des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS demandés pour l'exercice 1901.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1900
32	a.	Pensions temporaires et arriérés fr. 220,000 »		
	b.	Pensions : paiement des termes échus avant l'inscription au Grand-Livre 13,800 »		
	c.	Secours à des militaires et à d'anciens militaires, à leurs veuves et à leurs familles, à des employés ou à d'anciens employés du Ministère de la Guerre, à leurs veuves et à leurs familles. 78,000 »	407,100 »	407,100 »
	d.	Secours à des sous-officiers et soldats réformés pour des infirmités contractées par le fait du service et qui ne leur donnent pas droit à une pension 50,000 »		
	e.	Subside et annuité à la Caisse de retraite et de secours de l'Administration des Chemins de fer de l'Etat pour l'affiliation des employés et ouvriers civils des services ressortissant au Département de la Guerre. 45,500 »		
		TOTAL DU CHAPITRE IX fr.	407,100 »	407,100 »
33		CHAPITRE X		
		DÉPENSES IMPRÉVUES.		
	•	Dépenses imprévues non libellées au Budget. (Achat de décorations militaires; secours à accorder éventuellement à des personnes étrangères à l'armée, en cas d'accidents dont la responsabilité incombe au Département de la Guerre; frais de l'école pratique des travaux de campagne; dépenses occasionnées par la réception des officiers étrangers qui assistent aux manœuvres, gratifications aux militaires réformés, indemnités à payer pour dégâts causés aux propriétés et aux récoltes par les manœuvres des troupes, Subsidés aux sociétés d'anciens militaires, indemnités pour pertes de chevaux, etc., etc.)	58,149 »	52,149 »
		TOTAL DU CHAPITRE X fr.	58,149 »	52,149 »
		DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.		AUGMENTATION . . . fr.
		CHAPITRE XI.		
34	•	Appropriation de tirs à la cible	60,000 »	•
35	•	Construction d'une église au camp de Beverloo.	100,000 »	200,000 »
36	•	Artillerie de place	1,300,000 »	1,000,000 »
37	•	Routes militaires de Liège et de Namur et réseaux téléphoniques dans ces positions	80,000 »	350,000 »
38	•	Etablissement au nord-ouest de Bruxelles d'une plaine destinée aux exercices de détail des troupes casernées à la caserne du Petit-Château.	100,000 »	•
39	•	Armement	1,050,000 »	2,700,000 »
		A REPORTER. fr.	2,750,000 »	4,250,000 »

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués pour l'exercice 1899.	DÉPENSES de l'exercice 1898.	OBSERVATIONS.
AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
•	•	107,100	• 326,321 05	
•	•	407,100	• 326,321 05	
6,000	•	41,149	• 71,910 54	
6,000	•	44,149	• 71,910 54	
6,000	•			

60,000	•	•	•	•
•	100,000	•	200,000	• 99,995 70
500,000	•	•	1,000,000	• 1,000,000
•	270,000	•	500,000	•
160,000	•	•	•	•
•	1,650,000	•	•	•
520,000	•	2,020,000	• 1,500,000	• 1,099,995 70

BUDGET DE L'EXERCICE 1901.

N° DES ARTICLES	LIVRES des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS	CRÉDITS
			demandés pour l'exercice 1901.	alloués pour l'exercice 1900.
		REPORT. fr.	2,750,000 •	4,250,000 •
40	•	Païement d'une créance arriérée due à un avocat du Département de la Guerre pour débours et honoraires .	16,500 •	•
41	•	Bibliothèque du 9 ^e régiment d'artillerie et installation de l'école régimentaire et des cours du soir du dit régiment	5,500 •	•
42	•	Amélioration du casernement	5,000,000 •	•
43	•	Agrandissement de la fabrique de conserves militaires à Anvers	300,000 •	188,200 •
44	•	Extension des établissements du service administratif à Anvers, Bruges et Beverloo	25,945 •	•
45	•	Achat de bicyclettes et accessoires	40,000 •	•
•	•	Acquisition de lanternes de campagne pour les troupes d'infanterie (pour mémoire)	•	42,000 •
•	•	Complément d'armement et acquisitions relatives au service de tir et d'éclairage électrique dans les ouvrages de la Neuse (pour mémoire)	•	350,000 •
•	•	Dotation du fonds spécial et temporaire pour la construction, l'amélioration et l'ameublement des casernes, des hôpitaux et de l'École militaire (pour mémoire)	•	•
•	•	Construction d'un nouvel arsenal à Anvers (pour mémoire)	•	315,053 20
•	•	Confection de harnais de réserve pour le pied de guerre (pour mémoire)	•	50,000 •
•	•	Acquisition de matériel de voies portatives pour la défense de la position d'Anvers (pour mémoire)	•	•
•	•	Construction d'une nouvelle boulangerie militaire à Namur (pour mémoire)	•	75,000 •
•	•	Acquisition de voitures du service télégraphique destinées au grand quartier général de l'armée de campagne (pour mémoire)	•	•
•	•	Acquisition d'un matériel scolaire, de livres, de collections et d'instruments nécessaires pour l'enseignement dans les écoles et les cours régimentaires (pour mémoire)	•	•
•	•	Acquisition par l'École militaire du matériel nécessaire à l'étude microscopique des roches en plaques minces (pour mémoire)	•	•
•	•	Appropriation d'un bâtiment pour les services du génie, à Ostende (pour mémoire)	•	•
•	•	Augmentation du matériel pour l'approvisionnement de siège des positions de Liège et de Namur (pour mémoire)	•	•
•	•	Lits militaires (pour mémoire)	•	•
•	•	Magasin à poudre (pour mémoire)	•	•
		TOTAL DU CHAPITRE XI. fr.	6,133,945 •	5,270,253 20
				AUGMENTATION. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS	DÉPENSES	OBSERVATIONS.
AUGMENTATION.	DIMINUTION.	alloués pour l'exercice 1899	de l'exercice 1898.	
520,000	2,020,000	1,500,000	1,099,995 70	
16,500	.	.	.	
5,500	.	.	.	
5,000,000	.	.	.	
111,800	.	.	.	
25,945	.	.	.	
40,000	.	40,000	39,000	
.	42,000	.	.	
.	550,000	460,000	.	
.	.	8,000,000	2,000,000	
.	515,053 20	675,254 75	26,765 25	
.	50,000	.	.	
.	.	90,000	.	
.	75,000	75,000	.	
.	.	22,000	.	
.	.	17,000	.	
.	.	1,500	.	
.	.	10,000	.	
.	.	45,000	20,074	
.	.	1,375,000	2,403,216 37	
.	.	.	25,000	
3,715,745	2,852,053 20	12,308,754 75	5,714,941 32	
863,691 80				

BUDGET DE L'EXERCICE 1901.

NUMÉROS des CHAPITRES.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS demandés pour l'exercice 1901.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1900.
Récapitulation.			
PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.			
I.	Administration centrale fr.	517,700	517,700
II.	Traitements, solde et accessoires	24,404,888 14	24,306,710 95
III.	Hôpitaux et pharmacies militaires	849,155	849,155
IV.	Établissements d'instruction supérieure	214,075	220,375
V.	Établissements et matériel de l'artillerie	1,880,944 05	1,880,944 05
VI.	Matériel du génie	1,574,125	1,574,125
VII.	Pain, viande, fourrages et autres prestations	18,771,500 85	18,752,697 85
VIII.	Traitements divers et honoraires	427,754 68	397,754 68
IX.	Pensions et secours	407,100	407,100
X.	Dépenses imprévues	58,140	52,140
DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.			
XI.	Services divers	6,135,945	5,270,253 20
TOTAL. fr.		55,559,515 72	54,327,953 09

AUGMENTATION. . . . fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS	DÉPENSES	OBSERVATIONS.
AUGMENTATION	DIMINUTION.	alloués pour l'exercice	de l'exercice	
		1899.	1898.	
.	.	500,500	486,237 56	
98,168 21	.	24,121,174 59	28,885,937 68	
"	"	1,060,485	859,092 06	
.	5,400	219,725	216,628 06	
"	.	1,802,944 05	1,800,644 05	
.	.	1,574,125	1,528,561 60	
18,902 02	.	18,571,328 60	13,559,058 07	
50,000	"	578,804	402,289 33	
.	.	407,100	326,321 05	
6,000	.	44,140	71,910 54	
865,691 80	.	12,508,754 75	5,714,941 32	
1,016,762 05	5,400	60,989,060 99	55,829,603 81	
1,011,562 05				

(58)

ANNEXES

**AUX DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE DE LA GUERRE
POUR L'EXERCICE 1901.**

COMPOSITION

DES

ÉTATS-MAJORS ET DES CORPS DE TROUPE.

CALCUL DU TRAITEMENT, SOLDE, ETC.

(60)

EFFECTIF organique.		ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL.	
Hommes.	Chevaux.		
Section d'activité.			
10	30	Lieutenants généraux à fr.	18,500
18	36	Généraux-majors à	12,700
28	66		
Section de réserve.			
2	4	Lieutenants généraux à fr	14,800
4	8	Généraux-majors à	10,160
6	12		
	1	Supplément à un général-major chargé des fonctions attribuées à un lieutenant général	2,000
		A déduire pour un lieutenant général (Ministre de la Guerre) . .	18,500
		A déduire $\frac{1}{2}$ % pour médicaments	2,336 70
		Reste fr.	465,003 30
Corps d'état-major.			
5	10	Colonels à fr.	9,500 = 47,500
5	10	Lieutenants-colonels à	7,100 = 35,500
10	20	Majors à	6,500 = 65,000
16	32	Capitaines commandants à.	5,100 = 81,600
10	20	Id. en second à	4,200 = 42,000
46	92	Supplément aux capitaines qui comptent 25 ans de grade d'officier	400
		270,000	
	42	Supplément aux aides de camp appartenant à des corps de troupe non montés	15,400
80	213	283,400	
		A déduire $\frac{1}{2}$ % pour médicaments	1,417
		281,983	
		Indemnité aux officiers détachés au Ministère de la Guerre . .	9,500
		288,483	
		A déduire pour vacances	2,900
		285,583	
		TOTAL fr.	750,586 30

EFFECTIF organique.		ÉTAT-MAJOR DES PROVINCES ET DES PLACES.			
Hommes.	Chevaux.				
5	10	Généraux-majors à	fr. 10,160	•	50,800 •
5		Majors de place à	5,800	•	29,000 •
8		Capitaines en premier à	4,300	•	34,400 •
5	6	Id. en second de 1 ^{re} classe à	3,650	•	18,250 •
4		Id. id. de 2 ^e classe à	3,350	•	13,400 •
8		Lieutenants à	2,650	•	21,200 •
4		Sous-lieutenants à	2,300	•	9,200 •
		Supplément des capitaines et des lieutenants qui comptent 25 ans et 12 ans de grade d'officier			1,800 •
					178,050 •
		A déduire $\frac{1}{2}$ % pour médicaments			890 25
39	16	TOTAL	fr.		177,159 75
INTENDANCE MILITAIRE.					
1		Intendant en chef à	fr. 12,700	•	12,700 •
4		Intendants de 1 ^{re} classe à	9,500	•	38,000 •
6	21	Id. de 2 ^e classe à	7,100	•	42,600 •
13		Sous-intendants de 1 ^{re} classe à	6,500	•	81,000 •
15		Id. de 2 ^e classe à	4,600	•	69,000 •
		Supplément des capitaines qui comptent 25 ans de grade d'officier			•
					244,200 •
		A déduire $\frac{1}{2}$ % pour médicaments			1,221 •
					242,979 •
		Indemnité aux officiers détachés au Ministère de la Guerre			3,000 •
39	21	TOTAL	fr.		246,579 •

EFFECTIF organique.	
Hommes.	Chevaux.
1	2
4	
15	
16	
14	
1	
4	
10	
10	
10	
5	
6	
1	1
95	3

SERVICE DE SANTÉ DES HOPITAUX.

Inspecteur général	fr. 12,700 .	12,700 .
Médecins principaux de 1 ^{re} classe à	9,500 .	38,000 .
Id. de 2 ^e classe à	7,100 .	92,300 .
Médecins adjoints de 1 ^{re} classe à	2,600 .	41,600 .
Id. de 2 ^e classe à	2,300 .	32,200 .
Pharmacien en chef	7,100 .	7,100 .
Pharmaciens principaux à	6,500 .	26,200 .
Id. de 1 ^{re} classe à	4,600 .	46,000 .
Id. de 2 ^e classe à	3,600 .	36,000 .
Id. de 3 ^e classe à	3,250 .	32,500 .
Id. de 4 ^e classe à	2,600 .	13,000 .
Id. adjoints à	2,300 .	13,800 .
Vétérinaire en chef à	7,100 .	7,100 .
Supplément des capitaines et des lieutenants qui comptent 25 ans et 12 ans de grade d'officier		500 .
		398,000 .
A déduire $\frac{1}{4}$ % pour médicaments		1,990 .
TOTAL	fr.	396,010 .

OFFICIERS.

GRADES.	EFFECTIF ORGANIQUE.		TRAITEMENT.	MONTANT.	Observations
	Hommes.	Chevaux.			
Colonels	20	40	9,500 "	190,000 "	(1) Officiers attachés à la maison militaire du Roi.
Lieutenants-colonels	19	38	7,100 "	134,900 "	
Majors	99	157	6,500 "	625,700 "	
Capitaines commandants adjudants-majors de régiment	19	19	5,100 "	96,900 "	
Capitaines en second adjudants-majors de bataillon.	78	"	3,500 "	273,000 "	
Lieutenants ou sous-lieutenants porte-drapeau	19	"	2,475 "	47,025 "	
Capitaines en second officiers d'armement	19	"	5,500 "	66,500 "	
Capitaines en premier quartiers-mâitres	20	"	4,500 "	86,000 "	
Capitaines en second payeurs	19	"	5,500 "	66,500 "	
Lieutenants ou sous-lieutenants payeurs	40	"	2,475 "	99,000 "	
Capitaines en premier administrateurs d'habillement	10	"	4,300 "	43,000 "	
Id. en second id.	9	"	3,500 "	31,500 "	
Médecins de régiment {	de 1 ^{re} classe	8	6,500 "	50,400 "	
	de 2 ^e id	7	5,100 "	35,700 "	
	de 3 ^e id	4	4,650 "	18,600 "	
Médecins de bataillon {	de 1 ^{re} classe	23	4,200 "	96,600 "	
	de 2 ^e id.	56	3,250 "	117,000 "	
Capitaines commandants	518	"	4,500 "	1,567,400 "	
Capitaines en second	157	"	5,500 "	479,500 "	
Lieutenants ou sous-lieutenants.	1,017	4(1)	2,475 "	2,517,075 "	
	1,921	258		6,440,300 "	
A ajouter les suppléments de traitement :					
Pour le corps de discipline et de correction. {		Les 7 capitaines à 600 francs = fr. 4,200 "			
		Les 24 lieutenants ou sous-lieutenants à 400 francs = 9,600 "		13,800 "	
Pour ancienneté de grade : Capitaines et lieutenants qui comptent 25 ans et 12 ans de grade d'officier. 80,062 50					
6,554,162 50					
A déduire ½ % pour médicaments. 32,670 81					
RESTE. 6,501,491 69					
Indemnité aux officiers détachés à l'École des pupilles : 26 officiers à 500 francs. 7,800 "					
Id. id. au Ministère de la Guerre 18,150 "					
6,527,441 69					
A déduire pour vacances. 76,508 98					
RESTE. fr. 6,450,932 71					

TERIE.

TROUPES.

GRADES.	EFFECTIF organique	NOMBRE de journées.	ALLOCATIONS		MONTANT	
			de solde.	d'habillement	pour solde.	pour habillement.
Adjudants sous-officiers	102	57,250	5 25	"	120,907 50	"
Sergents-majors secré- taires	Régiment des grenadiers 1 Les autres régiments 18	565 6,570	1 95 1 95	" 44 " 41	704 45 12,680 10	160 60 2,693 70
Sergents garde-magasins	Régiment des grenadiers 1 Les autres régiments 18	565 6,570	1 42 1 42	" 44 " 41	518 50 9,529 40	160 60 2,693 70
Musiciens papistes	266	97,090	"	"	257,500 "	"
Élèves-musiciens	190	69,550	" 28	" 35	19,418 "	22,885 50
Sergents-clairons	20	7,500	1 70	" 45	12,410 "	5,285 "
Caporaux-clairons	79	28,855	" 70	" 55	20,184 50	10,092 25
Maîtres armuriers avec rang de sergent-major	10	5,650	2 51	"	8,541 "	"
Id. id. de sergent	9	5,285	1 85	"	6,011 55	"
Maîtres ouvriers armuriers avec rang de sergent	78	28,470	1 85	"	52,100 10	"
Maîtres ouvriers tailleurs et cordonniers avec rang de sergent	40	14,600	" 84	"	12,264 "	"
Premiers ouvriers tailleurs et cordonniers avec rang de caporal	116	42,540	" 40	" 52	16,950 "	15,548 80
Premiers sergents-majors	Régiment des grenadiers 15 Corps de discipline et de correction 12 Les autres régiments 274	5,475 4,580 109,010	2 16 2 16 2 16	" 44 " 44 " 41	11,828 9,460 80 210,021 00	2,409 1,027 20 41,004 10
Sergents-majors	Régiment des grenadiers 21 Corps de discipline et de correction 6 Les autres régiments 586	7,665 2,190 140,890	1 95 1 95 1 95	" 44 " 44 " 41	14,793 45 4,226 70 271,917 70	5,372 60 965 60 57,764 90
Premiers sergents	Régiment des grenadiers 8 Les autres régiments 148	9,090 54,020	1 57 1 57	" 44 " 41	4,584 40 84,811 40	1,284 80 22,148 20
Sergents-fourriers et sergents	Régiment des grenadiers 84 Corps de discipline et de correction 48 Les autres régiments 1,540	50,660 17,520 562,100	1 42 1 42 1 42	" 44 " 44 " 41	45,557 20 24,878 40 798,182 "	13,490 40 7,708 80 250,461 "
Caporaux	Régiment des grenadiers 152 Corps de discipline et de correction 90 Régiment des carabiniers 204 Les autres régiments 2,584	55,480 55,040 74,460 945,160	" 54 " 54 " 52 " 52	" 55 " 55 " 55 " 52	29,939 20 18,921 60 58,719 20 400,445 20	18,508 40 11,565 20 24,571 80 501,811 20
Clairons-tambours	Régiment des grenadiers 42 Les autres régiments 588	15,550 214,620	" 57 " 55	" 50 " 58	5,672 10 75,117 "	5,978 70 81,555 60
Clairons	Corps de discipline et de correction 12 Régiment des carabiniers 56 Régiments de chasseurs à pied 126	4,580 20,440 45,900	" 57 " 55 " 55	" 35 " 55 " 54	1,620 60 7,154 "	1,555 7,154 "
Soldats de 1 ^{re} classe	Régiment des grenadiers 824 Régiment des carabiniers 549 Les autres régiments 5,440	500,760 200,585 1,985,600	" 55 " 51 " 51	" 55 " 55 " 52	99,250 80 62,119 55 615,556 "	99,250 80 66,127 05 655,592 "
Soldats de 2 ^e classe	Régiment des carabiniers 1,091 Les autres régiments 11,184	598,215 4,082,160	" 28 " 28	" 55 " 52	111,500 20 1,145,004 80	151,410 95 1,506,291 20
Correctionnaires et disciplinaires	Employés aux travaux 400 Non employés aux travaux 400	146,000 146,000	" 26 " 21	" 24 " 22	57,960 50,600	55,040 52,120
Pupilles de l'armée	450	164,250	" 56	" 15	59,150 "	24,657 80
Cadets	Caporaux 50 Soldats 50	18,250 18,250	" 84 " 60	" "	15,550 10,950	" "
			27,788	10,142,620	4,882,979 10	5,250,456 75
Supplément de solde :						
Corps de discipline et de correction. { 68 sous-officiers, soit 24,820 journées à 40 centimes = 9,928 francs. 98 caporaux, soit 55,770 id. à 20 id. = 7,154 id. 12 clairons, soit 4,580 id. à 5 id. = 219 id.						
École des pupilles 25 sous-officiers, soit 9,125 id. à 25 id.					2,281 25	"
Aux 4 sergents-majors et 6 premiers sergents attachés à l'École des cadets et à l'École des pupilles					1,073 10	"
					4,004,654 45	3,256,456 75
A déduire pour séjour dans les hôpitaux et pour petites permissions					571,720 44	265,407 28
Reste fr.					4,531,905 01	2,972,050 47

OFFICIERS.

GRADES.	EFFECTIF ORGANIQUE.		TRAITEMENT.	MONTANT.	Observations.	
	Hommes.	Chevaux.				
Colonels	8	16	9,500 »	76,000 »		
Lieut nants-colonels	8	16	7,100 »	56,800 »		
Majors	16	52	6,500 »	100,800 »		
Capitaines commandants adjudants-majors	8	16	5,100 »	40,800 »		
Capitaines en second adjudants-majors	8	16	4,200 »	55,600 »		
Capitaines en second officiers d'armement	8	16	4,200 »	55,600 »		
Lieutenants ou sous-lieutenants porte-étendard	8	16	5,100 »	24,800 »		
Capitaines en premier quartiers-maitres	8	»	4,500 »	54,400 »		
Lieutenants ou sous-lieutenants payeurs	8	»	2,475 »	19,800 »		
Capitaines en premier administrateurs d'habillement	5	»	4,500 »	12,900 »		
Id. en second id.	5	»	5,500 »	17,500 »		
Médecins de régiment {	de 1 ^{re} classe	5	5	6,500 »	18,900 »	
	de 2 ^e id.	2	9	5,100 »	10,200 »	
	de 5 ^e id.	5	5	4,650 »	15,950 »	
Médecins de bataillon {	de 1 ^{re} classe	2	2	4,200 »	8,400 »	
	de 2 ^e id.	6	6	5,250 »	19,500 »	
Vétérinaires de régiment.	8	8	5,100 »	40,800 »		
Vétérinaires	de 1 ^{re} classe	5	5	4,200 »	12,600 »	
	de 2 ^e id.	6	6	5,250 »	19,500 »	
	de 5 ^e id.	7	7	2,950 »	20,650 »	
	adjoints	2	»	2,500 »	4,600 »	
Capitaines commandants.	48	96	5,100 »	244,800 »		
Capitaines en second	24	48	4,200 »	100,800 »		
Lieutenants.	88	176	5,250 »	286,000 »		
Sous-lieutenants	80	160	2,950 »	256,000 »		
	570	648		1,487,700 »		
A ajouter les suppléments de traitement :						
Capitaines et lieutenants qui comptent 25 ans et 12 ans de grade d'officier				9,600 »		
				1,497,300 »		
A déduire pour médicaments				7,480 50		
Reste.				1,489,815 50		
Indemnité aux officiers détachés à l'École d'équitation				4,000 »		
Id. id. au Ministère de la Guerre				600 »		
				1,494,415 50		
A déduire pour vacances.				16,983 50		
Reste. fr.				1,477,430 »		

LERIE.

TROUPES.

GRADES.	EFFECTIF ORGANIQUE.			NOMBRE de journées.	ALLOCATIONS		MONTANT	
	Hommes.	Chevaux.			de solde	d'habil- lement.	pour solde.	pour habillement.
		Rations fortes.	Rations légères.					
Adjutants sous-officiers	4	4	"	1,460	2 70	" 55	5,942	805
Chasseurs et lanciers	14	"	14	5,110	2 70	" 55	13,797	2,810 50
Maréchaux des logis chefs secré- taires et moniteurs généraux	4	4	"	1,460	2 55	" 55	3,451	773 80
Chasseurs et lanciers	12	"	12	4,580	2 55	" 51	10,295	2,253 80
Maréchaux des logis garde-ma- gasin	2	"	"	750	1 70	" 55	1,241	586 90
Chasseurs et lanciers	6	"	"	2,190	1 70	" 51	5,725	1,116 80
Trompettes-majors	2	2	"	750	2 70	" 55	1,971	401 50
Chasseurs et lanciers	6	"	6	2,190	2 70	" 55	5,915	1,201 50
Brigadiers-trompettes	2	2	"	750	1 25	" 55	912 50	586 90
Chasseurs et lanciers	6	"	6	2,190	1 25	" 51	2,757 50	1,116 90
Maîtres armuriers avec rang de maréchal des logis chef	2	"	"	750	2 88	"	2,102 40	"
Chasseurs et lanciers	2	"	"	750	2 88	"	2,087 80	"
Maîtres armuriers avec rang de maréchal des logis.	4	"	"	1,460	2 21	"	5,226 60	"
Maîtres ouvriers tailleurs, bottiers et selliers avec rang de maré- chal des logis	24	"	"	8,760	" 84	"	7,558 40	"
Premiers maréchaux des logis chefs	14	14	"	5,110	2 45	" 55	12,519 50	2,708 50
Chasseurs et lanciers	42	"	42	15,550	2 45	" 51	57,558 60	7,818 50
Maréchaux des logis chefs	12	12	"	4,580	2 55	" 55	10,295	2,521 40
Chasseurs et lanciers	50	"	50	13,140	2 55	" 51	50,879	6,701 40
Premiers maréchaux des logis.	2	2	"	750	1 85	" 55	1,550 50	586 90
Chasseurs et lanciers	6	"	6	2,190	1 85	" 51	4,051 50	1,116 90
Maréchaux des logis fourriers et maréchaux des logis	84	84	"	50,660	1 70	" 55	52,122	10,249 80
Chasseurs et lanciers	252	"	252	91,980	1 70	" 51	156,566	46,909 80
Brigadiers	124	124	"	45,260	" 64	" 44	28,966 40	10,914 40
Chasseurs et lanciers	572	"	572	155,780	" 64	" 41	86,899 20	55,669 80
Trompettes	52	52	"	11,680	1 05	" 55	12,264	3,190 40
Chasseurs et lanciers	96	"	96	35,040	1 05	" 51	56,792	17,870 40
Maréchaux-ferrants avec rang de maréchal des logis	2	2	"	750	" 75	" 55	547 50	586 90
Chasseurs et lanciers	6	"	6	2,190	" 75	" 51	1,642 50	1,116 90
Maréchaux-ferrants avec rang de brigadier	10	10	"	3,050	" 55	" 44	2,007 50	1,606
Chasseurs et lanciers	50	"	50	10,950	" 55	" 41	6,022 50	4,489 50
Maréchaux-ferrants avec rang de cavalier	10	10	"	5,650	" 45	" 44	1,642 50	1,606
Chasseurs et lanciers	50	"	50	10,950	" 45	" 41	4,927 50	4,489 50
Cavaliers de 1 ^{re} classe	240	240	"	87,600	0 45	" 44	59,420	58,544
Chasseurs et lanciers	720	"	720	202,800	0 45	" 41	118,260	107,748
Cavaliers de 2 ^e classe	600	600	"	251,850	" 42	" 44	105,777	110,814
Chasseurs et lanciers	2,070	"	2,070	755,550	" 42	" 41	517,551	509,775 50
Cavaliers non montés	200	"	"	75,000	" 42	" 44	50,660	52,120
Chasseurs et lanciers	600	"	"	219,000	" 42	" 41	91,980	89,790
	5,770	1,252	3,698	2,106,050			1,255,015 80	897,578 80
Supplément de solde :								
40 brigadiers-pionniers, 14,600 journées à 15 centimes = fr.					2,190			
520 cavaliers-pionniers, 110,800 id. à 10 id. =					11,680			
						15,870		
Sous-officiers, brigadiers et cavaliers détachés à l'École d'équitation.						2,690		
						1,260,675 80		
A déduire pour séjour dans les hôpitaux et pour petites permissions.						89,935 81		
Reste. fr.						1,179,639 99		
						834,675 19		

OFFICIERS.

GRADES.	EFFECTIF ORGANIQUE.		TRAITEMENT.	MONTANT.	Observations.
	Hommes.	Chevaux			
Colonels	14	28	9,500 "	135,000 "	
Lieutenants-colonels	13	21	7,100 "	92,500 "	
Majors	41	57	6,500 "	258,500 "	
Capitaines commandants } adjudants-majors } Artillerie de campagne	4	8	5,100 "	20,400 "	
} Artillerie de forteresse	4	4	5,100 "	20,400 "	
Capitaines en second adju- } dants-majors } Artillerie de campagne et train	5	10	4,200 "	21,000 "	
} Artillerie de forteresse	4	4	4,200 "	16,800 "	
Capitaines commandants } } Artillerie de campagne et train	50	98	5,100 "	255,000 "	
} Artillerie de forteresse	78	"	4,600 "	358,800 "	
} Compagnie de pontonniers	1	1	5,100 "	5,100 "	
} Compagnie d'ouvriers, d'armuriers et d'artificiers	3	"	4,600 "	13,800 "	
Capitaines en second } } État-major particulier	4	"	3,700 "	14,800 "	
} Artillerie de campagne et train	52	55	4,200 "	154,400 "	
Lieutenants } } Artillerie de campagne et train	77	128	5,250 "	250,250 "	
} Artillerie de forteresse	70	"	2,875 "	201,250 "	
} Compagnie des pontonniers	2	2	5,250 "	6,500 "	
} Compagnie d'ouvriers, d'armuriers et d'artificiers	5	"	2,875 "	8,625 "	
Sous-lieutenants } } Artillerie de campagne et train	67	118	2,950 "	197,650 "	
} Artillerie de forteresse	58	"	2,475 "	143,550 "	
} Compagnie de pontonniers	2	2	2,950 "	5,900 "	
} Compagnie d'ouvriers, d'armuriers et d'artificiers	6	"	2,475 "	14,850 "	
Capitaines en premier quartiers-maîtres	10	"	4,500 "	45,000 "	
Lieutenants ou sous-lieutenants payeurs	8	"	2,475 "	19,800 "	
Capitaines en premier administrateurs d'habillement	6	"	4,500 "	25,800 "	
Id. en second id.	4	"	5,500 "	14,000 "	
Médecins de régiment } } de 1 ^{re} classe	3	5	6,500 "	18,000 "	
} de 2 ^e id.	2		5,100 "	10,200 "	
} de 3 ^e id.	5		4,650 "	23,250 "	
Médecins de bataillon } } de 1 ^{re} classe	4	4	4,200 "	16,800 "	
} de 2 ^e id.	5		5,250 "	16,250 "	
} principaux	4		6,500 "	25,200 "	
Vétérinaires } } de régiment	1	1	5,100 "	5,100 "	
} de 1 ^{re} classe	2	2	4,200 "	8,400 "	
} de 2 ^e id.	2	2	5,250 "	6,500 "	
} adjoints	4	"	2,500 "	9,200 "	
Major comptable du matériel	1	"	5,800 "	5,800 "	
Capitaines en premier comptables du matériel	8	"	4,500 "	34,400 "	
Capitaines en second comptables du matériel	8	"	5,500 "	28,000 "	
Lieutenants comptables du matériel	9	"	2,750 "	24,750 "	
Sous-lieutenants comptables du matériel	9	"	2,500 "	20,700 "	
	655	554		2,528,725 "	
A ajouter les suppléments de traitement :					
Pour ancienneté de grade : Capitaines et lieutenants qui comptent 25 ans et 12 ans de grade d'officier.					4,250 "
					2,532,075 "
A déduire $\frac{1}{2}$ % pour médicaments					12,664 87
					2,520,510 15
Indemnité aux officiers détachés au Ministère de la Guerre					5,900 "
					2,524,210 15
A déduire pour vacances					26,582 15
RESTE fr.					2,497,627 98

LERIE.

TROUPES.

GRADES.		EFFECTIF ORGANIQUE.			NOMBRE de journées.	ALLOCATION		MONTANT	
		Hommes.	Chevaux			de solde	d'habil- lement.	pour solde.	pour habillement.
			de selle.	de trait.					
Adjudants sous officiers		18	8	•	6,570	2 70	• 55	17,759	5,013 50
Maréchaux des logis chefs	Régiments de campagne	8	•	•	2,920	2 35	• 51	6,862	1,480 20
secrétaires ou moniteurs	Régiments de forteresse	10	•	•	5,650	2 06	• 44	7,519	1,606 •
général	Régiment du train	2	•	•	750	2 55	• 51	1,700 90	372 50
Maréchaux des logis chefs	Régiments de campagne.	2	•	•	750	2 29	• 51	1,671 70	372 50
artificiers	Régiments de forteresse.	2	•	•	750	2 55	• 51	1,715 50	372 50
Maréchaux des logis garde-magasins		5	•	•	1,825	2 29	• 44	4,170 25	803 •
Trompettes-majors		10	•	•	5,650	1 54	• 44	5,621 •	1,606 •
Trompettes-brigadiers		9	4	•	5,285	1 80	• 58	5,915 •	1,905 50
Maîtres ouvriers armuriers avec rang de maréchal des logis		10	4	•	5,650	1 25	• 51	4,562 50	1,861 50
Maîtres ouvriers tailleurs, bottiers et selliers, avec rang de maréchal des logis		10	•	•	5,650	1 98	•	7,227 •	•
Premiers maréchaux des logis chefs (et transitoirement adjudants de batterie)	Régiments de campagne	25	•	•	9,125	• 84	•	7,665 •	•
	Régiments de forteresse et compagnies d'armuriers et d'artificiers	48	48	•	17,520	2 45	• 51	42,924 •	8,955 20
	Compagnie de pontonniers	72	•	•	26,280	2 16	• 44	56,764 80	11,563 20
	Compagnie d'ouvriers	1	•	•	565	2 55	• 49	857 75	178 85
Premiers maréchaux des logis chefs du train		1	•	•	565	2 72	• 49	992 80	178 85
	Régiments de campagne	8	•	•	2,920	2 45	• 51	7,151 •	1,480 20
	Régiments de forteresse	48	48	•	17,520	2 55	• 51	41,172 •	8,955 20
Maréchaux des logis chefs.	Comp ^{te} d'armuriers et d'artificiers	72	•	•	26,280	2 06	• 44	54,156 80	11,563 20
	Compagnie des pontonniers	1	•	•	565	2 25	• 49	821 25	178 85
	Compagnie d'ouvriers	1	•	•	565	2 62	• 49	956 50	178 85
Maréchal des logis chef constructeur	Régiment du train	8	•	•	2,920	2 35	• 51	6,805 60	1,480 20
		1	•	•	565	2 25	• 49	821 25	178 85
Maréchaux des logis fourriers et maréchaux des logis	Régiments de campagne	286	282	•	104,500	1 70	• 51	177,465 •	55,258 90
	Régiments de forteresse	587	•	•	141,255	1 54	• 44	217,552 70	62,152 20
	Comp ^{te} d'armuriers et d'artificiers	11	•	•	4,015	1 70	• 49	6,825 50	1,967 55
	Compagnie des pontonniers	15	•	•	5,475	1 95	• 49	10,676 25	2,682 75
	Compagnie d'ouvriers	40	40	•	14,600	1 08	• 51	24,528 •	7,446 •
Brigadiers à cheval	Régiment du train	144	128	•	52,560	• 66	• 59	54,689 60	20,498 40
Brigadiers à pied	Régiments de campagne	611	•	•	225,015	• 65	• 55	144,950 75	73,504 05
	Régiments de forteresse	10	•	•	5,650	• 70	• 59	2,774 •	1,423 50
	Comp ^{te} d'armuriers et d'artificiers	12	•	•	4,580	• 75	• 55	5,285 •	1,445 40
	Compagnie des pontonniers	82	82	•	29,950	1 05	• 51	51,426 50	15,264 50
Trompettes	Régiments de campagne	129	•	•	47,085	1 •	• 44	47,085 •	20,717 40
	Régiments de forteresse et compagnies spéciales	16	•	•	5,840	1 03	• 51	6,015 20	2,978 40
	Régiment du train	16	•	•	5,840	• 60	• 55	5,504 •	1,927 20
Ouvriers selliers, ajusteurs, charrons, forgerons et charpentiers	Batteries à cheval	574	•	•	156,510	• 54	• 55	75,715 40	45,048 50
	Batteries montées, de forteresse, compagnies spéciales et train	5	•	•	1,825	• 75	• 51	1,568 75	950 75
Maréchaux ferrants avec rang de	Brigadier	47	•	•	17,155	• 55	• 59	9,455 25	6,090 45
	Soldat	5	•	•	1,825	• 50	• 55	912 50	602 25
Pontonniers	Maîtres ouvriers	20	•	•	7,500	• 66	• 59	4,818 •	2,847 •
	de 1 ^{re} classe	20	•	•	7,500	• 49	• 59	5,577 •	2,847 •
	de 2 ^e id.	72	•	•	26,280	• 59	• 59	10,240 20	10,240 20
Canonnières de la compagnie d'ouvriers	de 1 ^{re} classe	50	•	•	18,250	• 65	• 53	11,862 50	6,022 50
	de 2 ^e id.	95	•	•	55,945	• 45	• 55	15,275 25	11,201 85
Canonnières des compagnies d'armuriers et d'artificiers	de 1 ^{re} classe	52	•	•	11,680	• 45	• 55	5,256 •	5,854 40
	de 2 ^e id.	156	•	•	56,940	• 55	• 55	18,790 20	18,790 20
Canonnières de 1 ^{re} classe	Batteries à cheval	60	•	•	21,900	• 49	• 59	10,751 •	8,541 •
	Batteries montées ou de forteresse	674	168	160	246,010	• 45	• 55	110,704 50	81,185 50
Canonnières de 2 ^e classe	Batteries à cheval	504	•	•	110,960	• 44	• 59	48,822 40	45,274 40
	Batteries montées ou de forteresse	5,510	•	•	1,208,150	• 45	• 55	598,689 50	598,689 50
Conducteurs	de 1 ^{re} classe	256	•	•	86,140	• 49	• 59	42,208 60	55,594 60
	de 2 ^e id.	976	•	1,427	556,240	• 44	• 59	156,745 60	158,953 60
		8,565	812	1,587	5,126,225	Traitement annuel.		1,019,706 55	1,157,507 90
Adjudants du matériel	de 1 ^{re} classe	56	•	•	•	1,500	•	84,000 •	•
	de 2 ^e id.	56	•	•	•	1,500	•	72,800 •	•
Maîtres artificiers		8	•	•	•	1,500	•	7,500 •	•
		8,682							
								2,084,006 55	1,157,507 90
A déduire pour séjour dans les hôpitaux et petites permissions.								144,919 30	102,538 72
Reste.							fr.	1,939,087 25	1,054,060 18

OFFICIERS.

GRADES.	EFFECTIF ORGANIQUE.		TRAITEMENT.	MONTANT.	Observations.
	Hommes	Chevaux.			
Colonels	5	10	9,500 »	47,500 »	
Lieutenants-colonels	8	9	7,100 »	56,800 »	
Majors	11	14	6,300 »	69,300 »	
Capitaine commandant adjudant-major de régiment	1	1	5,100 »	5,100 »	
Capitaines en second adjudants-majors de bataillon.	4	»	3,700 »	14,800 »	
Capitaine en second officier d'armement	1	»	3,700 »	3,700 »	
Capitaine en premier quartier-maitre	1	»	4,500 »	4,500 »	
Lieutenant ou sous-lieutenant payeur	1	»	2,475 »	2,475 »	
Capitaine en second administrateur d'habillement	1	»	3,500 »	3,500 »	
Médecin de régiment de 1 ^{re} classe	1	»	6,300 »	6,300 »	
Médecin de bataillon de 1 ^{re} classe	1	»	4,200 »	4,200 »	
Id. de 2 ^e classe	1	»	3,250 »	3,250 »	
Capitaines com- mandants	Régiment et état-major particulier				
	Compagnie de chemin de fer		53	»	4,600 »
	Compagnie des pontonniers et d'ouvriers				161,000 »
	Compagnie de télégraphistes de campagne		2	2	5,100 »
Capitaines en se- cond	Compagnie de télégraphistes de place				10,200 »
	Régiment et état-major particulier				
	Compagnie de télégraphistes de place		23	»	3,700 »
	Compagnie de chemin de fer				83,100 »
Lieutenants	Compagnie des pontonniers				
	Compagnie de télégraphistes de campagne		1	1	4,200 »
	Régiment et état-major particulier				4,200 »
	Compagnie de télégraphistes de place		52	»	2,875 »
Sous-lieutenants	Compagnie de chemin de fer				92,000 »
	Compagnie de pontonniers et d'ouvriers				
	Compagnie de télégraphistes de campagne		1	1	3,250 »
	Régiment				3,250 »
Sous-lieutenants	Compagnie de télégraphistes de place		21	»	2,475 »
	Compagnie de chemin de fer				51,075 »
	Compagnie des pontonniers et d'ouvriers				
	Compagnie de télégraphistes de campagne		1	1	2,950 »
	152	59		631,900 »	
A ajouter les suppléments de traitement :					
Pour ancienneté de grade : Capitaines et lieutenants qui comptent 25 ans et 12 ans de grade d'officier.				1,500 »	
				633,400 »	
A déduire $\frac{1}{2}$ % pour médicaments.				3,167 »	
				630,233 »	
Indemnité aux officiers détachés au Ministère de la Guerre				2,050 »	
RESTE. fr.				632,883 »	

NIE.

TROUPES.

GRADES.	EFFECTIF organique.	NOMBRE de journées.	ALLOCATIONS		MONTANT		Observations.	
			de solde.	d'habil- lement.	pour solde.	pour habillement.		
Adjutants sous-officiers dont un moniteur général	5	1,825	3 25	•	5,951 25	•		
Sergent-major secrétaire	1	565	2 06	• 44	751 00	160 60		
Sergent garde-magasin	1	565	1 71	• 44	624 15	160 60		
Sergent-clairon	1	565	1 99	• 45	726 35	164 25		
Caporaux-clairons	4	1,460	• 85	• 55	1,241 •	511 •		
Maître ouvrier armurier avec rang de sergent.	1	565	2 15	•	784 75	•		
Maîtres ouvriers tailleurs et cordonniers avec rang de sergent	2	730	• 84	•	615 20	•		
Premiers sergents-majors	20	7,300	2 16	• 44	15,768 •	5,212 •		
Sergents-majors	22	8,050	2 06	• 44	16,541 80	5,555 20		
Premiers sergents	5	1,825	1 86	• 44	3,304 50	805 •		
Sergents fourriers et sergents.	111	40,515	1 71	• 44	69,280 65	17,826 60		
Caporaux	190	69,550	• 65	• 55	45,077 50	22,885 50		
Clairons	55	20,075	• 52	• 55	10,459 •	7,026 25		
Soldats {	de 1 ^{re} classe.	453	158,045	• 45	• 55	71,120 25	52,154 85	
	de 2 ^e classe	852	510,980	• 55	• 55	102,625 40	102,625 40	
	1,703	621,595			544,917 70	211,061 25		
A déduire pour séjour dans les hôpitaux et petites permissions					36,482 92	22,510 87		
RESTE fr.					308,434 78	188,550 38		

BATAILLON**OFFICIERS.**

GRADES.	EFFECTIF organique.	TRAITEMENT.	MONTANT.	Observations.
Officier supérieur	1	5,800 »	5,800 »	
de 1 ^{re} classe	17	4,500 »	75,100 »	
Officiers { de 2 ^e id.	18	5,500 »	63,000 »	
de 3 ^e id.	21	2,650 »	55,650 »	
de 4 ^e id.	21	2,500 »	48,500 »	
Capitaine en premier quartier-maître	»	»	»	
Capitaine en premier administrateur d'habillement.	»	»	»	
	78		245,850 »	
ajouter les suppléments de traitement :				
Pour ancienneté de grade : Capitaines et lieutenants qui comptent 25 ans et 12 ans de grade d'officier.				2,800 »
			248,650 »	
A déduire $\frac{1}{2}$ % pour médicaments.				1,243 »
RESTE. fr.				247,407 »

D'ADMINISTRATION.

TROUPES.

GRADES.	EFFECTIF organique	NOMBRE de journées.	ALLOCATIONS		MONTANT		Observations.
			de solde.	d'habil- lement	pour solde.	pour habillement	
Maitres tailleur et cordonnier	2	750	" 84	"	615 20	"	
Sergents-majors { de 1 ^{re} classe	20	7,500	1 45	" 50	10,585 "	2,190 "	
{ de 2 ^e id.	25	8,595	1 50	" 50	10,915 50	2,518 50	
Sergents de 1 ^{re} classe { État-major et section des hôpitaux	12	4,580	" 95	" 50	4,161 "	1,514 "	
{ des autres sections	26	9,490	1 70	" 50	16,155 "	2,847 "	
Sergents de 2 ^e classe { État-major et section des hôpitaux	15	4,745	" 85	" 50	4,055 25	1,425 50	
{ des autres sections	50	10,950	1 40	" 50	15,550 "	5,285 "	
Portiers, cuisiniers et tisaniers { de 1 ^{re} classe	27	9,855	1 10	" 50	10,840 50	2,956 50	
{ de 2 ^e id.	24	8,760	" 90	" 50	7,884 "	2,628 "	
Caporaux { État-major et section des hôpitaux	22	8,050	" 67	" 18	5,580 10	1,445 40	
{ des autres sections	60	21,900	" 92	" 18	20,148 "	5,942 "	
Soldats de 1 ^{re} classe { Section des hôpitaux	84	30,660	" 47	" 18	14,410 20	5,518 80	
{ des autres sections	154	56,210	" 67	" 18	57,660 70	10,117 80	
Soldats de 2 ^e classe { Section des hôpitaux	84	30,660	" 42	" 18	12,877 20	5,518 80	
{ des autres sections	507	112,055	" 62	" 18	69,474 10	20,169 90	
Commis de parquet adjutants sous-officiers	4	1,460	5 25	"	4,745 "	"	
assimilés aux. sergents-majors	10	5,650	1 95	" 41	7,044 50	1,406 50	
		329,250	Traitement annuel.		252,255 25	67,571 70	
Commis aux écritures { de 1 ^{re} classe	18		1,450 "	"	26,100 "	"	51,750 francs.
{ de 2 ^e id.	19		1,550 "	"	25,650 "	"	
Médecins, pharmaciens et vétérinaires suppléants { de 1 ^{re} classe	12		2,100 "	"	25,200 "	"	45,200 id.
{ de 2 ^e id.	12		1,500 "	"	18,000 "	"	
	965						
Traitement de six auxiliaires du service des secours : 6 à 1,000 francs					6,000 "	"	
Traitement des sœurs hospitalières : 71 à 900 francs					65,900 "	"	
					417,085 25	67,571 70	
Indemnité aux commis de parquet pour travail extraordinaire					7,200 "	"	
					424,285 25	67,571 70	
A déduire pour séjour dans les hôpitaux et petites permissions					14,559 25	2,253 45	
RESTE fr.					409,744 "	65,118 27	

RÉCAPITULATION.

Solde portée au Budget pour les sous-officiers et soldats	fr.	257,694 "
Traitement des commis aux écritures		51,750 "
Traitement des médecins, pharmaciens et vétérinaires suppléants		45,200 "
Traitement de six auxiliaires du service de secours		6,000 "
Traitement des sœurs hospitalières		65,900 "
Indemnité aux commis du parquet		7,200 "
TOTAL comme ci-dessus	fr.	409,744 "

PERSONNEL CIVIL DE L'ARTILLERIE ET DU GÉNIE.**Artillerie.**

1	Contrôleur d'armes principal à	fr. 5,600	» = 5,600	»
5	Id. de 1 ^{re} classe à	5,100	» 9,500	»
5	Id. de 2 ^e classe à	2,600	» 7,800	»
4	Reviseurs d'armes à	2,300	» 9,200	»
				29,900

11

Génie.

9	Adjoints principaux de 1 ^{re} classe	{	5 à fr. 4,200	= 21,000	»
			4 à 5,800	» 15,200	»
10	Id. de 2 ^e classe	{	5 à 5,400	» 17,000	»
			5 à 5,100	» 15,500	»
16	Adjoints du génie de 1 ^{re} classe	{	8 à 2,800	» 22,400	»
			8 à 2,600	» 20,800	»
16	Id. de 2 ^e classe	{	8 à 2,400	» 19,200	»
			8 à 2,200	» 17,600	»
17	Id. de 3 ^e classe	{	9 à 2,000	» 18,000	»
			8 à 1,800	» 14,400	»
					181,100

68

9	Commis principaux du génie de 1 ^{re} classe à	fr. 5,150	» = 28,550	»
9	Id. id. de 2 ^e classe à	2,700	» 24,500	»
9	Commis du génie de 1 ^{re} classe à	2,500	» 20,700	»
9	Id. de 2 ^e classe à	2,000	» 18,000	»
9	Id. de 3 ^e classe à	1,700	» 15,500	»
				106,650

45

15	Surveillants du génie de 1 ^{re} classe à	fr. 2,000	» = 50,000	»
15	Id. de 2 ^e classe à	1,800	» 27,000	»
15	Id. de 3 ^e classe à	1,650	» 24,750	»
6	Éclusiers à	1,500	» 9,000	»
5	Portiers à	500	» 4,500	»
5	Id. à	400	» 2,000	»
1	Chef-mécanicien à	5,200	» 5,200	»
1	Mécanicien-adjoint à	2,100	» 2,100	»
1	Garde-forestier à	5,050	» 5,050	»
2	Gardes particuliers à	1,150	» 2,300	»
				104,900

64

392,650

177

RÉCAPITULATION DE L'EFFECTIF.

	HOMMES.			CHEVAUX.		
	Personnel militaire.		Personnel civil.	Officiers.	de troupe	
	Officiers.	Troupes.			de trait.	de selle.
États-majors	80	"	"	215	"	"
État-major des provinces et des places	59	"	"	10	"	"
Intendance	59	"	"	21	"	"
Officiers du service de santé des hôpitaux	95	"	"	5	"	"
Infanterie	1,921	27,788	"	258	"	"
Cavalerie	570	5,770	"	648	"	4,950
Artillerie	655	8,682	11	554	1,587	812
Génie	152	1,705	177	59	"	"
Bataillon d'administration	78	965	"	"	"	"
		44,906	188		1,587	5,742
	3,407			1,752		
		45,094			7,529	

(76)